Succession d'Antoine Daspit St Amand, décédé.

COUR DES PREUVES—Paroisse St Charles.—En vertu et conformément à un ordre ou décret de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse St Charles en date du 20 septembre courant, il sera offert en vente publique, par le juge-encanteur soussigné, sur les lieux, lundi 27 octobre prochain, à dix heures du matin, les propriétés et esclaves ci-dessous décrits, dépendant de la succession de feu sieur Antoine Daspit St Amand, savoir :

VALSIN, nègre créole âgé de 25 ans, un peu charpentier, cocher, nègre de champ ;
CHARLES, mulâtre américain âgé de 20 ans, de champ ;
PIERRE, nègre créole âgé de 23 ans, domestique et cocher ;
AUGUSTE, nègre créole, âgé de 14 ans, domestique ;
FANNY, negresse américaine âgée de 25 ans, domestique, un peu cuisinière et blanchisseuse ;
WILLIAM, nègre américain âgé de 40 ans, charretier (s'est absenté une fois) ;
JERRY, nègre américain âgé de 30 ans, charretier et laboureur ;
BARTHELEMY, nègre créole, âgé de 20 ans, charretier et laboureur ;
JEAN, mulâtre créole âgé de 30 ans, un peu charpentier et charron ;
CHARLES, nègre créole âgé de 45 ans, charretier, nègre de champ ;
MABLE, mulâtre créole âgé de 40 ans, tonnelier et charpentier ;
JOSEPHINE, negresse créole âgée de 28 ans, de champ avec ses deux enfants, OVIDE, de trois ans et MARGUERITE de 2 ans ;
CELESTIN, nègre créole âgé de 45 ans, de champ ;
SYLVAIN, nègre créole de 60 ans, de champ, maladif ;
EUGENIE, negresse américaine âgée de 56 ans, domestique et blanchisseuse ;
JUSTINE, negresse créole de 18 ans ;
CONSTANCE, negresse créole de 40 ans, blanchisseuse ;
JERRY, nègre américain de 30 ans, de champ ;
MARY, mulâtresse américaine de 18 ans, folle ;
ROSINA, negresse créole âgée de 30 ans, domestique, blanchisseuse, repasseuse, cuisinière et couturière, son enfant FELICIE, mois [illegible] de 9 ans ;
ANGELIQUE, negresse créole âgée de 60 ans, couturière, blanchisseuse et domestique ;
[illegible], negresse africaine de 70 ans, maladive ;
MARIE LOUISE, negresse créole de 45 ans, domestique, blanchisseuse, maladive ;
ELEONORE, negresse créole de 50 ans, cuisinière ;
[illegible], nègre créole de 14 ans ;
[illegible], nègre créole de 12 ans ;
[illegible]INE, negresse créole âgée de 20 ans, domestique ;
ANGELIQUE, negresse créole âgée de 60 ans, domestique et cuisinière ;
[illegible]SON, nègre américain âgé de 35 ans, de champ, et un peu marron ;
[illegible], nègre américain de 35 ans, de champ ;
CELESTE, griffonne, créole âgée de 30 ans, domestique, un peu blanchisseuse, avec son enfant THISBE de [illegible] ;
SARAH, negresse américaine de 35 ans, de champ ;
CAROLINE, negresse créole de 35 ans, de champ ;
[illegible], nègre créole de 16 ans et ADRIEN, nègre créole de 16 ans ;

Une TERRE ou HABITATION en cette paroisse sur la droite du Mississipi à environ 26 milles au-dessus de la Nouvelle Orléans, bornée du côté d'en haut par une terre appartenant à M. Honoré Boussen, et du côté d'en bas par la propriété de M. Pierre Rixler ; la dite habitation ayant [illegible] arpents et vingt toises plus ou moins de face au fleuve, sauf une certaine portion ci-après spécifiée, sur [illegible] jusqu'à la borne inférieure pour servir de [illegible] à la terre ci-après décrite, sur sa profondeur, ensemble, la triple concession provenant de la terre publique faite à la Nouvelle Orléans, [illegible] des terres appartenant au gouvernement, conformément aux titres, ensemble toutes les bâtisses, maisons, barrières, etc. qui se trouvent sur la dite habitation, à la réserve de celles appartenant à M. L.

Une TERRE appelée "Vacherie," située derrière la susdite terre, à environ neuf milles du fleuve, [illegible] 25 arpents de face au Bayou Crocodile et [illegible] la profondeur jusqu'au "Sant d'Ours" [illegible] presque parallèle, conformément au plan, [illegible] portion de l'habitation principale ci-dessus [illegible] devant servir de chemin à la terre présentement [illegible] cette portion devra être prise à la borne [illegible] l'habitation et mesurer 40 pieds de face au [illegible] une portion [illegible] lignes [illegible] terre appelée "Vacherie."

CONDITIONS. Les propriétés et esclaves ci-dessus décrits seront vendus payables en trois [illegible] à 1, 2 et 3 ans de crédit du jour de la vente, [illegible] à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire [illegible] avec hypothèque spéciale, et à défaut de paiement à échéance porteront 8 pour cent d'intérêt, [illegible] seront passés pardevant le juge [illegible] de la paroisse, aux frais des acquéreurs.

Paroisse St Charles, le 20 septembre 1846.

F. CHAIX, juge.

A LOUER—Un magasin en briques à quatre étages, situé rue Natchez, adjoignant la Banque du Commerce, et actuellement occupé par MM [illegible] J. Read & Co. Pour les conditions, s'adresser à LEOPOLD JEANNET, 22 St. Louis

A LOUER—Une maison à deux étages, construite en [illegible] nouvellement réparée et peinte, située à l'encoignure des rues Moreau et de la Paix, troisième municipalité. Pour les conditions s'adresser à LEOPOLD JEANNET, 22 St Louis

MAGASIN A LOUER—au 1er novembre prochain—Un magasin à trois étages, construit en briques, No. [illegible], rue St. Louis. Pour les conditions s'adresser à LEOPOLD JEANNET, 22 St. Louis

A LOUER. Le magasin No. 81, rue du Canal, [illegible] Chartres et Vieille Levée, maintenant occupé par les soussignés. Possession en sera donnée le 1er novembre. S'adresser sur les lieux. GARTHWAITE, FAYAN & Co. 30, Canal

A LOUER. Une maison à quatre appartemens avec galeries, [illegible] et vastes dépendances, située rue des [illegible] Hommes, près de la place Washington, [illegible] donnée le premier novembre prochain. S'adresser à LEOPOLD JEANNET, 22 St Louis

A LOUER—Le bas [illegible] Magasin No. 20, rue le Dumaine, avec entrepôt y attenant, le tout très [illegible] pour emmagasinage. Possession en sera [illegible] le premier novembre prochain. Pour plus d'informations, s'adresser sur les lieux.

A LOUER—La partie convenable à une famille [illegible] à trois étages, construite en briques [illegible]. [illegible] convenable à une famille, de la maison à étages construite en briques et située rue [illegible] encoignure Camp. S'adresser à PETERS & MILLARD, No. 36 Vieille Levée.

A LOUER—Cinq magasins à quatre étages, construits en briques [illegible] Tchoupitoulas et Natchez. On peut en donner possession [illegible] novembre prochain. Pour les conditions s'adresser à l'Union de la Louisiane.

A LOUER (Possession pouvant être donnée immédiatement) UNE MAISON à deux étages avec [illegible] construite en briques, rue Saint [illegible] Place Lafayette. Les DEUX MAISONS en briques, ayant la même [illegible] à celle ci-dessus. On peut en donner possession au 1er novembre prochain. S'adresser à MAUNSEL WHITE & Co.

A LOUER—Une MAISON rue Franklin, entre [illegible] Louis et St. Louis, contenant quatre chambres, galerie, etc. On peut en donner possession de suite. [illegible] rue des Marais entre celle Ursulines et le Bayou. On peut l'obtenir le [illegible]. [illegible] maisons sur le chemin du Bayou, à dix [illegible] rues Remparts, avec un grand [illegible]. Une maison [illegible] l'Espagnole, avec cuisine, [illegible]. Un magasin en bon état, et ont des cuves et [illegible] S'adresser à ROBERT MURPHY, 132 Vieille Levée.

A LOUER [illegible] No. 110 rue Poydras [illegible] On peut en donner possession au 1er [illegible] S'adresser à E. JOHNS, sur les lieux

A LOUER [illegible] chaussée de la maison No. [illegible] Camp entre celles Delord et Calliope, [illegible] deux belles chambres garnies, [illegible] un garçon [illegible]. S'adresser sur les lieux ou à E. JOHNS.

MAISONS A LOUER A BAS PRIX.

Une maison [illegible] à trois étages, rue Moreau [illegible]. [illegible] Grands Hommes près la [illegible]. [illegible] rue des Champs Elysées près la promenade [illegible] Enfans. [illegible] Claiborne près de Louis. [illegible] rue St Louis près Claiborne. [illegible] rue Ste Anne près Claiborne. [illegible] rue de Chartres No. 123. 30 sept

A LOUER—(A partir du 1er novembre)—Le magasin vaste et commode à trois étages, et en briques situé à l'encoignure des rues de Chartres et [illegible] ayant trois ouvertures sur la rue de Chartres [illegible] sur la Douane. S'adresser à W [illegible] 17 rue de Chartres ou au No 41, rue de la [illegible]. HENRY CARLETON

A LOUER—[illegible] au 1er octobre prochain, une MAISON de famille à trois étages, rue Royale [illegible] entre celles de St. Louis et Toulouse, et le [illegible] magasin au rez-de-chaussée, maintenant occupé [illegible].

[illegible] DEUX MAISONS adjoignant, Nos 160 et 162 [illegible] à louer au 1er novembre prochain. DEUX [illegible] de la Nouvelle Levée près celle Gravier, Nos 13 et 14 actuellement occupés par M. John [illegible] magasin de commissions [illegible] MAGASIN à l'encoignure des rues [illegible] Nouvelle Levée [illegible]. [illegible] entre celles Julia et St. Joseph [illegible] 35 pieds de face sur 120 [illegible].

[illegible] A Lafayette, DEUX ISLETS près du chemin [illegible] Nos 80 et 81. On pourra les prendre [illegible] plusieurs années. [illegible] pour les conditions à ED. RHIFF, 75 rue du Canal.

A LOUER. La Maison en briques et à deux étages, No. 22, rue Fouche entre celles Julia et St Joseph. On peut en donner possession immédiatement.

[illegible] La Maison adjacente, sous le No. 24. On peut [illegible] possession le 1er novembre prochain. Pour les [illegible] s'adresser à EMERSON, TOURNE & Co. 156 rue Tchoupitoulas

Les [illegible] du Bataillon d'Artillerie d'Orléans sont [illegible] à passer chez Messrs Orchelberger & [illegible] Vieille Levée, No. 61, entre St. Louis et [illegible] prendre mesure pour leur pantalon [illegible]. A. QUEMPER, Sergent major, 1re comp. [illegible] prié de copier.

CAZADORES DE ORLEANS.

Comision de Panteon.

Esta Compañía celebrará, el Jueves 1o de noviembre próximo, el noveno aniversario de [illegible] pobres finados que yacen en el mausoleo que les tiene erigido en el cementerio Católico No. 2. Y como siempre ha asociado á este [illegible] fúnebre la presencia de los niños [illegible] a cargo de la asociación católica de esta [illegible] la comisión de Panteon cree de su deber [illegible] atención de este filantrópico pueblo, para que [illegible] consagrado á la memoria de los muertos, [illegible] generosa hácia unos seres inocentes [illegible] con otro apoyo sino con el de la [illegible] sociedad.

JOAQUIN GOMEZ, Presidente.

Los señores Editores que quieran publicar, [gratis] [illegible] contribuirán por este medio á llenar el [illegible] objeto que se propone la comision.

GARDES D'ORLEANS—Attention ! ! !

Célébration du 22me anniversaire.

La compagnie prendra les armes dimanche prochain, 26 octobre courant, et se réunira au lieu ordinaire du rassemblement, à 7 1/2 heures précises du matin, en grande tenue d'été, avec bouquet au fusil. L'appel se fera à 8 heures précises.

Par ordre du capitaine

WM. ANDRY, sergent major.

N. B. La compagnie se rendra à l'église ou une [illegible] en faveur de l'Asile des Orphelins.

GARDES D'ORLEANS.

Attention!

Vous êtes prévenus qu'il y aura exercice du fusil à l'arsenal jeudi et samedi de cette semaine, et mardi et jeudi de la semaine prochaine, à six heures et demie P. M.

Nouvelle Orléans, le 15 octobre 1846.

15 oct WM. ANDRY, Sergent Major

TIRAILLEURS D'ORLEANS.

Ordre No. 3.

A partir de mercredi prochain, 22 du courant, il y aura exercice et manœuvre à la salle d'armes tous les MERCREDIS et SAMEDIS, de sept à huit heures du soir.

Par ordre du capitaine

17 oct H. TACON, Sergent Major.

Avis de Société.

LES soussignés ont formé une société sous la raison de F. CONNOLLY & Co. [illegible] d'encans pour la vente de [illegible] et de marchandises [illegible] courtiers en général pour vendre [illegible] de propriété. Leur bureau est rue de [illegible].

FELIX CONNOLLY,
FRANCIS [illegible].

3 octobre 1846.

EN offrant nos services à nos amis et au public, comme ENCANTEURS et COURTIERS, nous aimons à croire que dans nos transactions nous posséderons toute l'expérience voulue, ayant été depuis nombre d'années, en cette ville, engagés dans ce genre d'affaires. Notre premier associé est très au courant de la valeur des BIENS FONDS, et notre second en connaît toutes les qualités requises pour le maniement des affaires du dehors. Nous commencerons tout notre temps et notre attention à nos affaires, et sollicitons l'encouragement du public.

3 oct—3m F. CONNOLLY & Co.

P. MALLARD, Tapissier Garnisseur, No. 298, rue Royale, a l'honneur d'annoncer au public et à ses nombreuses pratiques, qu'il continue comme par le passé son genre d'affaires. Il se charge de confectionner et poser les tapis, nattes, rideaux; de réparer, recouvrir et mettre à neuf les sofas, chaises, fauteuils, tabourets, &c. le tout avec netteté et promptitude. Il entreprend aussi les déménagemens, réparations et polissage des meubles, échange de meubles neufs contre des vieux, &c. et travaille à très bon marché. 6 oct—1m

Bon marché! Bon marché!

Rue de Chartres, encoignure du Canal.

LE soussigné a l'honneur de faire savoir à ses connaissances et au public, qu'il a acheté ces jours derniers une grande quantité de marchandises sèches de fantaisie et d'utilité indispensable, provenant des différents encans de fonds de magasins vendus tout récemment.

Il sollicite l'attention particulière des dames sur les articles suivans:

Un lot de barège, haute nouveauté, à $3 50 la robe: indiennes françaises reçues récemment, à 37 1/2 c. l'aune; cachemires d'Ecosse; mousselines de laine; indiennes américaines bon teint, petits dessins, à 12 1/2 l'aune; de grands dessins; de françaises fond rouge, différents dessins, pour enfans, à 37 1/2 c l'aune; étoffes damassées grande largeur pour rideaux, à 6 escalins la yard; cravates fantaisie pour dames; corsets français sans coutures, toutes grandeurs; courtepointes 12/4 et 14/4, à $3 50 et $4; soieries pour robes en couleurs, à 6 escalins l'aune; gants en peau toutes couleurs; un grand assortiment de mouchoirs de batiste à ourlets, rivières et brodés; bas de soie noire, qualité supérieure; flanelle blanche, rouge, jaune et verte à tout prix; un assortiment complet de bas et chaussettes pour enfans, &c. &c.

POUR HOMMES—Reçu récemment, un joli choix de cravates et écharpes, caleçons et gilets en coton et en laine, chaussettes de toutes qualités, foulards en soie, satin pour gilets, &c. &c.

11 oct TH. PIONEGUY.

A VENDRE par le soussigné pour clore diverses consignations:

14	barriques de vin rouge,	Margaux		
2	do	do		très vieux.
10	do	do	St. Julien.	
20	do	do	St Emilion.	
5	demi de	do		
25	do	do	Pauillac.	
2	do	do	Margaux.	
40	do	de vin blanc,	Barsac	
30	do	do	Sauternes.	
5	do	do		très vieux.

100 caisses de 12 bouteilles vin rouge, Médoc.
40 do do vin blanc, Sauternes.
12 futailles de 20 à 30 gallons eau de vie de Cognac fine champagne supérieure.
15 caisses de 12 paubans fruits à l'eau de vie.
4 do 12 demi do do do
10 do 12 cruchons curaçao superfin.
20 paniers d'huile d'olive superfine.
25 b. contenant 250 mille bouchons divers qualités.
4 futailles $1 à voile, etc. etc.

11 oct EDOUARD LARRONDE, 34 St. Louis

ON désire acheter DEUX NEGRES, bons sujets, dont un charpentier et l'autre forgeron. Il est inutile d'en présenter à moins que ce ne soit de bons ouvriers. S'adresser à H. GALLY, No. 98, rue de la Douane

25 sep—3m

OCTAVE TALAMON,

44, rue de Chartres.

RECOIT par le Norman, du Havre, Vicksburg, de N. York, un grand assortiment de Marchandises Françaises et Américaines, qu'il offre à vendre à des prix modérés. Son stock se compose de:

Mousseline de laine de différents prix;
Châles cachemire et Thibet, 6/4 et 7/4;
Dite mousseline de laine noire, 6/4 et 7/4;
Dito dito imprimée, 6/4 et 7/4;
Cotonnade française; Casimir pour pantalons;
Gilets de tricot en coton;
Chemises de couleur, belle qualité;
Fleurs artificielles françaises, Rubans satin, Nos. 1 à 12;
Rubans taffetas Nos. 1 à 12,
Gants de peau pour hommes et pour dames;
Dito de cachemire, dito dito;
Dito de soie, dito dito;
Dito de filoselle, dito dito;
Dito de coton, dito dito;
Ombrelles Polka et Pavaline moirées; dito dito unies;
Corsets français de toutes qualités,
Soie à coudre noire et bleue;
Chaussettes mérinos blanches; do cachemire, grises;
Dito coton assortis; Passementerie nouvelle;
Cordelières grandes et petites;
Ganses en soie et poil de chèvre; dito en coton;
Coton jaune pour rideaux; Bas de soie noirs,
Chaussettes de soie noires; dito rayées, couleurs;
Bas coton gris, français, dito bleus et blancs;
Jarretières de peau avec élastique; dito pour enfans;
Canevas à broder; Cravates de soie noires et couleurs;
Bretelles de toutes les genres; Mitaines laine;
Rubans de velours, assortis;
Bourses en soie, ombrées et unies, do coton, tous genres;
Un grand assortiment de Parfumerie fine;
Galons de fil de toutes descriptions;
Colliers et Bracelets dans tous les genres;
Peignes d'écaille, différens genres,
Dito de buffle, do de corne, do; Cartes à jouer;
Un grand assortiment de Peignes d'ivoire,
Agrafes et capsules toutes qualités;
Couverts et Cuillères Walpane; dito argentées;
Dito dito Composition, dito fer battu;
Miroirs, différens genres, Epingles, Aiguilles, Couliers;
Fil à coudre, et une variété d'autres articles. 10 oct

EN débarquement du navire New Hampshire, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:

400 barriques Vin rouge, de divers crûs;
10 demi barriques do;
160 demi barriques Vin blanc Haut Sauterne;
100 caisses Cerises à l'eau de vie;
100 caisses Vin rouge St Julien, 1844;
50 caisses Absinthe Suisse;
100 paniers Anisette superfine;
10 quarts de pipe Cognac J. J. Dupuy,
10 quarts de pipe Cognac Pelliveuais

11 oct G. M. LUCAS, 30 rue Bienville.

A VENDRE au débarquement du New Hampshire, de Bordeaux:

320 barriques Vin rouge ordinaire;
32 dito Vin rouge Cantenac, Médoc.
5 dito Vin rouge St. Julien Médoc 1838,
40 dito Vin rouge Ludon, Médoc 1842,
150 caisses de Vin rouge ordinaire,
150 caisses de Vin rouge Chateau Lafite, Leoville, Chateau Margaux et Chateau Latour,
140 caisses Vin blanc Sauterne 1837,
50 do do do do en 1/2 bout.
10 do Liqueurs superfines,
10 do Marasquin superfin grand modèle,
10 do Eau d'or de Dantzick, superfin,
10 do Curaçao superfin,
25 do Marasquin surfin,
25 do Eau d'or de Dantzick, surfin,
10 do Curaçao surfin,
50 paniers et 100 demi do Guignolet d'Angers,
200 paniers Anisette superfine,
200 caisses Fruits à l'eau de vie, 2 do Moutarde,
10 do Kirchenwasser,
50 do Cerises à l'eau de vie, 6 fut. eau de vie,
100 paniers de 12 chaque Bouteilles vides,
200 barils Vin blanc ordinaire,
10 do do do Sauterne supérieur 1837,
40 milliers Bouchons longs, 20 do do 1/2 longs,
20 do do à demijeannes,
400 boîtes, 1/2 do 100 1/4 Sardines à l'huile,
30 1/4 boîtes Câpres à l'huile, par

11 oct POUGET FILS, 147, rue Royale.

EN débarquement du navire New Hampshire, venant de Bordeaux:

44 barriques vin rouge, St. Estèphe, Médoc.
44 do do St. Julien, Médoc.
15 barils do do do
36 do vin blanc Sauterne et Barsac.

Eau de vie, Cognac, 4me preuve en demi et en quart de pipes, les marques J. J. Dupuy et Castillon, etc., bouteilles vides, capsules et étiquettes, à vendre par

11 oct B. TALAMON, 80 St. Louis

VIN rouge ordinaire en barriques et en demi barriques; vin rouge vieux en barriques, et demi barriques divers crûs, vin blanc de différens crûs, à vendre par

2 oct B TALAMON, 80, St. Louis

BOUCHONS de différentes qualités, à vendre par

2 oct B TALAMON, 80, St. Louis

EAU de vie vieille de la marque Seignette je. à vendre par

2 oct B TALAMON 80, St Louis

HUILE d'olive en bouteilles et en demi bouteilles, de la marque Plagniol, à vendre par B TALAMON,

2 oct 80, St Louis

EN déchargement du navire New Hampshire, de Bordeaux et à vendre par les soussignés:

400 boîtes sardines de la marque H Camus,
400 demi boîtes do do do
240 boîtes petits pois préparés au beurre, do.
240 demi boîtes do do do
34 barriques Côte de Bourg,
2 balles couvertures françaises à 3 points.

EUGENE ROCHEREAU & Co.

11 oct 17 et 19, St. Louis

CIGARES Principes Véritables, de la marque du Steamboat, à vendre en magasin par J M CABALLERO,

22 oct 32 Vieille Levée

SUCRE DE LA HAVANE—Blanc et jaune, à vendre en magasin par J M CABALLERO,

22 oct 32 Vieille Levée

TABAC EN FEUILLES—Quelques balles d'once leaf Vuelta de Abajo, en magasin et à vendre par

22 oct J M CABALLERO, 32 Vieille Levée

CIGARES de la Havane—Un grand assortiment de cigares de choix, en magasin et à vendre par

22 oct J M CABALLERO, 32 Vieille Levée

Balzorines, Gazes et Jaconas.

PROVENANT de la manufacture de Wesserling, à vendre par les soussignés.

7 oct—3o CHARLES ODIER & Co. 15, Royale

HARENGS 500 caisses sans écailles, en débarquement du navire Dumbarton, et à vendre par HARVEY & COOLIDGE,

9 oct 31, rue Gravier

MADERE—100 barils vin imitation Madère, à vendre par RAYMOND CAHUZAC,

9 oct 31, Vieille Levée

VEAUX vernis—30 douzaines [illegible] de Nyo, à vendre par RAYMOND CAHUZAC,

9 oct 31, Vieille Levée

FOIN—150 balles, en débarquement du Cabot, de New York, à vendre par FOSDICK & BROTH.

9 oct 74, Camp.

SARDINES A L'HUILE—3,000 boîtes et demi boîtes sardines de la nouvelle pêche, de la marque bien connue Guilloux, à vendre par

11 oct AUGUSTE MOLIER, 90 rue St. Louis

BOUTEILLES vides à vendre par B TALAMON,

2 oct 80, St. Louis

J. Périnaud,

TEINTURIER DEGRAISSEUR EN TOUS GENRES

258, rue Royale,

Entre St. Philippe et Dumaine, Nouvelle Orléans.

A L'HONNEUR d'informer le public, qu'il vient de recevoir d'une des meilleures fabriques de France, un cylindre à double partie, pour moirer et lustrer les étoffes de soie. Il joint à cette nouvelle importation un système de teinture par la vapeur, amélioration que lui seul possède en ce pays, et qui le met à même d'obtenir un résultat bien supérieur pour la fraîcheur et la solidité des nuances, sans altérer les étoffes.

Ses connaissances chimiques mises en pratique, lui permettent d'obtenir les plus belles couleurs des manufactures françaises, et de faire toutes celles que l'on pourrait lui présenter, car il est assuré d'en imiter parfaitement la nuance.

Nettoyage à neuf, teinture d'habillements tout fait, de tapis, de rideaux, et de toutes espèces d'étoffes d'ameublemens, par des procédés garantis.

NOTA—Comme on a contesté la possibilité de teindre à la vapeur, les personnes qui en doutent sont priées de visiter l'établissement.

13 oct—3m

A VENDRE, en débarquement du navire New Hampshire, venant de Bordeaux:

20 barriques vin St. Julien, au dessus de l'ordinaire.
20 caisses vin muscat de Frontignan.
20 caisses premier grand vin, Gruaud Larose de Belgue-r & Co.
41 caisses fraises au jus, de la nouvelle récolte.
14 caisses abricots au jus.
10 caisses groseilles, framboises et cerises, do.
10 caisses fruits assortis au jus,
6 caisses petits pois au naturel.
12 caisses abricots à l'eau de vie, de la nouvelle récolte,
4 caisses de homard, caisses sardines à l'huile.
24 paniers de 144 bouteilles vides.
4 caisses diverses conserves, pâtés truffés, cèpes à l'huile, champignons, bécasses au [illegible], perdrix truffées, saucisses truffées, civet de lièvre, marrons rôtis, artichauts, Julienne, haricots, lait doux, et diverses autres conserves pour navires et passagers.

13 oct LOREILHE & Co Encoig. Royale et Douane

Journal des Journaux.

[illegible] Zurich, [illegible]

L'ECHO DES FEUILLETONS,

[illegible] épisode important compris entre le récit de [illegible] par Alexandre Dumas [illegible] à Paris chez [illegible] libraire, se trouve au bureau de l'Echo des feuilletons.

Louis XIV et son Siècle.

Plusieurs gravures [illegible]

M. DE LA PLACE, Directeur,

12 oct au bureau de l'Abeille, rue de Chartres.

CHARBON—Les soussignés préviennent leurs pratiques et le public, qu'ils sont prêts à leur fournir du charbon de toute espèce et de première qualité. Ils livreront promptement et à des prix modérés pour du comptant; s'adresser à leur bureau, rue Conti, No. 24, à leur dépôt, rue des Remparts, No. 277, chez D. B. Macarty, rue Bourbon, No. 238, ou chez F. P. Ducongé, No. 33, rue de Chartres.

1 oct B. & A. SOULIE.

A VENDRE—Le beau magasin de chapeaux, situé à l'encoignure des rues St Louis et Chartres, dans le beau local qu'occupait autrefois la banque des Améliorations. S'adresser sur les lieux. 11 oct

ARTICLES DIVERS—En débarquement du navire Dumbarton, et à vendre par le soussigné:

30 douzaines cornichons assortis, 20 dito ketchups, 6 caisses moutarde superfine, en boîtes et bouteilles, 20 dito sirop de limon. 20 dito gelée de raisins, 10 dito poivre noir par, 30 dito cerises à l'eau de vie, 20 dito huile d'olive, 15 dito framboises, quatre épices, gingembre, clous de girofle, 40 dito vermicelle.

E. JOHNS, 110 Poydras.

VINS ET LIQUEURS—En débarquement du navire Bertelle, et à vendre par le soussigné:

15 quarts de barriques eau de vie, 4me preuve, 2 pipes genièvre de Hollande, 3 quarts de barriques vin de Porto, 3 dito dito de Madère. Aussi, en magasin, 103 caisses vin supérieur de Hock, à vendre par

14 oct E. JOHNS, 110 Poydras

PLOMB en barres et de chasse—120 barillets en débarquement du bateau à vapeur Republic, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co.

17 oct 79, Tchoupitoulas

BAS de laine—300 douzaines bas de laine en débarquement de l'Harriet Rockwell, à vendre par

17 oct FROST & Co. 10 Magasins

MARCHANDISES DU PAYS—60 balles coton à draperies, 4/4 des manufactures de Stark. 20 balles dito; Dite des manufactures d'Appleton—20 balles dito; Dito dito de Portsmouth—20 balles do, Dito dito de New Market—40 caisses de; Blanchis, dito de New Market—25 de cotonnades; Hamilton unies et rayées—20 caisses de do; Couleurs claires—10 caisses, casimir de fantaisie; 20 caisses Kerseys, unis et rayés; 30 balles linseys do do; 2 caisses jeans de fantaisie; 1 caisse jeans du Kentucky; 10 caisses cotonnades Colombien, unies et rayées; 10 balles de do de; 4 caisses indiennes foncées; 15 caisses coutils bleus indigo, en magasin et à vendre par

17 oct W. FROST & CO, 30 Vieille Levée.

CIGARES DE LA HAVANE—Reçu par le brick Empresario et d'importations antérieures, de la Havane. 300 milliers cigares supérieurs, tels que: Imperiales, Regalias, Canones, Caballeros Medio Regalias, Prensados, Panetelas, Millar et Damas, des meilleures marques, à vendre par

14 oct E. JOHNS, 110 Poydras

INDIGO—2 caisses indigo Manille, qualité très supérieure, venant d'arriver par le navire Huron, à vendre par

14 oct E. JOHNS, 110 Poydras

B. O. VIGNAUD,

No. 41, rue de Chartres,

VIENT de recevoir par les navires Kilby et George Stevens, de Liverpool, un assortiment complet de chandeliers et candelabres, plaqués anglais; lampes en bronze, coutellerie de table; ferblanterie, plateaux, &c.

Constamment en magasin un assortiment complet de porcelaine, verrerie, pendules, candelabres &c., et en général tout ce qui constitue le service de maison, qu'il offre à vendre à bas prix pour du comptant. 30 sept

PORCELAINE FRANÇAISE.

LE soussigné vient de recevoir par les derniers arrivages, un grand assortiment de PORCELAINE BLANCHE, et à FILET or, pour service de table; PORCELAINE EPAISSE pour Restaurants; services à dîner et à thé, et articles de fantaisie en PORCELAINE à riche décors. Aussi: un assortiment complet de verrerie pour service de table, qu'il vendra à très bas prix pour du comptant.

10 sept B. O. VIGNAUD, 41 rue de Chartres.

Marchandises en fil, à prix réduits.

LE soussigné informe respectueusement les familles et ceux qui ont besoin de marchandises de bonne durée, qu'il vend en ce moment des toiles à draps, des serviettes diaprées &c. &c. à des prix excessivement bas:

Toile à draps 10/4, fines et superfines,
Idem, 12/4, do do
Serviettes damassées, serviettes françaises,
Diaprée Ecossais et Russes;
Essuie-mains Huckaback; idem extra, en pièces,
Nappes et serviettes françaises,
Linon, Platilles, Bretagnes, &c. &c.

Toutes ces marchandises proviennent des meilleures fabriques et sont de première qualité. On les vend avec la garantie qu'elles sont réellement ce qu'on les représente.

14 avril—3m W. E. DAVOCK, 34, rue de Chartres

A VENDRE par le soussigné, au débarquement du Norman, du Havre, à très bas prix:

3 caisses Casimir Bonjean, grandes nouveautés;
2 do de Cachemir d'Ecosse, ombré et dessins nouveaux;
4 do de Indiennes Dolfus Mieg, Gros Odier et Cie;
2 do de Mousselines laine de tous prix;
2 do de Cotonnades fortes et dernière mode;
2 do de Batiste en pièces, Mouchoirs à rivière, à ourlets et imprimés. L. H. RICHARD,

1 oct 23, rue de la Douane, encoig. Chartres, au 1er

AUX PERSONNES TENANT MAISON OU HOTEL.

LES soussignés reçoivent en ce moment un vaste assortiment de Marchandises à l'usage des familles ou des hôtels qu'ils offrent à vendre à bas prix:

Toile à draps de toutes qualités et largeur;
Coton dito blanc et écru, 6 et 12/4 de largeur;
Damassé en fil, nappes et serviettes damassées;
Serviettes et essuie-mains en fil, bordures en couleur;
Etoffes à faire des nappes de longues tables, articles d'un nouveau genre, à vendre par yarde;
Tapis en laine, en coton et ingrain;
Rideaux pour fenêtres, et Mousseline à draperie;
Couvertures de lits, doubles et simples, unies et rubanées; Toile d'Irlande, linon, &c.

30 sept FETTER & BOYD, 70, Gravier, près Camp

Marchandises Anglaises.

IMPORTATIONS DIRECTES—Les soussignés ont reçu par le Thos H. Perkins, de Liverpool:

Deux caisses Paramettas noirs.
Deux do Lustrés noirs et en couleur.
Trois do Velours Talby noirs.
Deux do Mérinos noirs et assortis.
Une do Alpaca mazarine bleus.
Une do Velours à raies et à dessins, superfins.
Une do Chemises de peau, en coton, blanches et écrues; une do do en mérinos et en coton.

Deux caisses caleçons en coton et en mérinos; une dito chaussettes en laine d'agneau, grises et blanches, une dito chaussettes en mérinos, une dito chaussettes en coton écru, superfines, 150 douzaines bas de demoiselles en coton et en laine, 100 douzaines bas anglais pour femmes, blancs, 50 do bas mérinos superfins, 30 do Mohair, noirs, 20 bas de soie noirs et blancs, etc. etc.

H DE GOER & RIFFLARD,

25 sep 31 rue des Magasins

TOILE et Corde d'Emballage—800 pièces toile supérieure—1000 rouleaux Corde, à vendre par W. FROST & Co,

17 oct 30, Vieille Levée.

COTONNADES Françaises—Reçu par les soussignés et à vendre à très bas prix, 3 caisses cotonnade française, qualité supérieure.

FORCADE & Co,

17 oct 18 rue du Canal, au premier

UNE caisse mousseline de laine double largeur, noire et bleue, de France, à vendre à très bas prix par les soussignés. FORCADE & Co,

17 oct 12 rue du Canal au premier

EN débarquement du New Hampshire, venant de Bordeaux:

150 mille Bouchons pointus;
50 caisses Abricots à l'eau de vie;
25 do de Curaçao;
2 boucauts Ficelle, à vendre par

DUDOUYT & TEULADE,

17 oct 13, rue Toulouse

VINS DE BORDEAUX—Les soussignés offrent à vendre au débarquement du New Hampshire:

50 barriques Pauillac Médoc;
50 barriques St. Estèphe.

11 oct J. F. BERCIER & Co, 84 Vieille Levée

CHARBON—400 barils de qualité supérieure, passé au crible et exempt de poussière, à l'usage des familles, à vendre par ROBERT MURPHY,

10 oct 132, Vieux Bassin

LES personnes tenant hôtel et maisons publiques, peuvent avoir leur approvisionnement de bois de frêne et de chêne, charbon de terre et de bois, &c. &c. à des prix au dessous du cours de la place, chez

ROBERT MURPHY,

10 oct 132 Vieux Bassin

DIVERS—3,000 galons huile de blanc de baleine d'hiver blanchie et non blanchie; 6000 galons huile de baleine d'hiver épurée en barriques et en barils; 400 caisses blanc de baleine, New Bedford assortis de grandeur;—400 sacs café Havane vert;—300 do do do Rio, à vendre par W. FROST & Co,

17 oct 30, Vieille Levée.

CEPS A L'HUILE, Champignons, Petits Pois et Sardines à l'huile, en boîtes et demi boîtes et quart de boîtes, en débarquement du navire New Hampshire, et à vendre par CHS. DUFOUR,

11 oct 11 rue Conti

FRUITS AU JUS—En débarquement du New Hampshire et à vendre par le soussigné:

21 caisses Fruits assortis au jus.

11 oct CHS. DUFOUR, 11 Conti.

A VENDRE en magasin, par le soussigné:

100 barriques Vin rouge diverses marques;
20 do Vinaigre de vin blanc;
40 barils do do.
30 do vieux Whiskey;
200 caisses vieux Vin rouge Lafitte, Margaux et Gruau Larose, en bouteilles et demi do;
50 mille Bouchons fins en sacs de 500;
50 paniers Huile d'olive.

6 sept CHARLES DUFOUR, 11 Conti

HUILE—3000 gallons huile pure de Sperme, 5000 gallons huile de baleine, 1000 gallons huile de lin, 14 barils huile pour tanneurs, à vendre par

LEONARD STURTEVANT & Co,

14 oct 12 Vieille Levée

CHANDELLES—300 caisses blanc de baleine, 100 dito chandelles crystalines, à vendre par

LEONARD STURTEVANT & Co,

14 oct 12 Vieille Levée.

SAVON—100 caisses savon de Boston No 1, 600 do savon de ménage, qualité extra, 100 do extilled, à vendre par

LEONARD STURTEVANT & Co,

14 oct 12, Vieille Levée.

TOILE ET CORDE D'EMBALLAGE—D'excellente qualité du Kentucky, en lots à la convenance des acheteurs, à vendre par

14 oct E. JOHNS, 110 Poydras.

SUCRE—300 boucauts superbe sucre, à vendre en magasin par

22 sept PETERS & MILLARD.

CAFE de Laguayra—240 sacs café Laguayra de première qualité, à vendre en magasin par

29 sept PETERS & MILLARD.

TEINTURERIE PARISIENNE.

Rue Condé, No. 94, entre St. Philippe et Ursulines

MR. HERICY a l'honneur d'informer le public en général et les marchands de nouveautés, qu'il a acheté le FOND DE TEINTURE de M. Bonnet. La vaste emplacement et les nombreuses améliorations qu'il y a faites, joint à une machine à vapeur d'un nouveau système pour l'apprêt des étoffes et spécialement pour toutes les soieries, qui sont apprêtées avec une célérité et une perfection à laquelle l'on n'avait pu atteindre jusqu'à ce jour; par ce moyen les soieries n'ont plus ce désagrément d'avoir des trous d'épingles qui souvent occasionnent des déchirures, et elles acquièrent tout le brillant du neuf. La promptitude avec laquelle toutes les étoffes sont apprêtées par ce nouveau système de machine à vapeur, dont M. Hericy est le seul possesseur, lui assure un succès incontestable et lui permet d'offrir d'immenses avantages pour la réduction des prix et le fini de l'ouvrage. Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance auront lieu d'être satisfaites et apprécieront l'avantage de ce nouveau genre d'apprêt.

Il teint et nettoie en général toutes sortes d'étoffes d'hommes et de dames; des tapis d'appartemens, costumes de bals et de théâtre, ornemens d'église; chapeaux de paille et de feutre, billes et tapis de billards; blanchit les panamas, nettoie et teint les châles d'une manière des plus avantageuses, [illegible] il teint en noir pour deuil en vingt quatre heures [illegible] l'ouvrage. Il remet les noirs en diverses couleurs claires.

4 septembre—3m J. HERICY.

GRAINES FRAICHES—Garanties être de la récolte de 1846—Le soussigné vient de recevoir par les navires Lehigh, de Philadelphie, et Susan Drew, du Havre, un vaste assortiment de graines fraîches de jardinage, provenant des meilleurs grainetiers du Nord et de France, savoir: choux de toutes sortes, navets, [illegible], laitue, ognons, pois, persil, radis, navets, &c. &c. Le tout à vendre à des prix modérés.

10 sept W. DINN, 11 Commune

PEET & MORTON,

MARCHANDS EN GROS DE MARCHANDISES SECHES,

30 sept 25, rue des Magasins.

Almanach Commercial

DE LA NOUVELLE-ORLEANS — Pour 1846.

PAR MICHEL & Co.

CONTENANT les noms, résidences et professions de tous les chefs de famille et des personnes faisant des affaires en cette ville et dans les faubourgs d'Algiers, de Lafayette, [illegible] et Carrollton, ainsi que les départements publics, officiers, [illegible], consuls étrangers, négociants, marchands et hommes de professions, et autres informations utiles. Les personnes et corps qui désirent avoir leurs noms et professions insérés dans l'appendice de l'ouvrage, doivent s'adresser à leur dépôt de page, y compris un exemplaire de l'ouvrage, pour quatre piastres, ou toute la page d'annonces et l'ouvrage pour huit piastres.

L'édition paraîtra du 1er au 15 janvier 1846. S'adresser à MICHEL & Co, à la salle du Conseil de la 1re municipalité.

N. B.—Les soussignés ont obtenu de la Cour des Etats-Unis les droits d'auteur sur cet ouvrage.

1 oct—3o

A VENDRE par les soussignés en débarquement des navires John Minturn et Bertelle, de New York, les articles ci-après, à des prix très bas, pour du comptant.

Romans modes, pour modistes.
Castor nouveauté, pour pantalons.
Tartan écossais, tout laine.
Drap noir.
Canevas de Londres, pour tailleur.
Serge en laine pour doublure.
Brown Holland.
Silesia assortis, très fine, assortis de couleurs.
Boutons de toutes les qualités.
Etamine et Alapine, Lasting noir.
Lustrine et taffetas noir pour robes.
Mérinos français couleurs mode et noir noir.
Cachemire d'Ecosse noir noir.
Mousseline laine, noire et assortiment.
Chemises mérinos et caleçons, de coton.
Chemises soie pour hommes.
Un assortiment de bas, chaussons, châles, indiennes, coton, etc. DAVID & CHAPUS,

14 oct 90 rue de Chartres

BALANCES POUR LETTRES.

IL a été reçu un petit envoi de ces excellentes balances, faites sur celles employées par le gouvernement. Les personnes qui ont donné ordre d'en faire venir sont priées de venir les réclamer, et celles qui désirent en avoir feront bien de se présenter de suite, attendu qu'il n'en reste qu'un petit nombre à disposer.

9 oct MERLE, BEYLLE & Co., 79, Tchoupitoulas

LANGUES de Buffle—70 caisses, en débarquement du steamer Caspian, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co.

7 oct 79, Tchoupitoulas

RECU par le navire Norman et à vendre par CORDE-VIOLLE & LACROIX;

Drap noir extra superfin, de Sedan, pour habits; Satin casimir noir pour pantalons; Casimirs nouveautés; Draps de soie; Satin noir; dito de modes; Cachemir et Valencias, pour gilets. 7 oct

MARCHANDISES SECHES par le Norman, du Havre, nous avons reçu un bel et grand assortiment complet de Marchandises françaises, que nous offrons en gros à des prix très bas, aux détaillants:

14 balles Cotonnades françaises, nouveau genre; 4 dito casimir fantaisie à carreaux et à raies; 2 dito casimir satin, noir, de la meilleure qualité; 3 dito drap français, couleurs assorties; dito drap impérial extra superfin; 4 balles calicot fauve, uni, pour rideaux; 8 dito calicot à robes de soie et à dessins; 2 dito calicot damassé, dessins riches; 2 dito calicot rouge de Turquie; 10 caisses indiennes françaises, d'un nouveau goût; 6 dito indiennes de Paris, extra riches; 2 dito indiennes ombrées, nouveau style; 4 dito mousseline de laine, dessins riches; 1 dito dito noir unie; 1 dito cachemire d'Ecosse; 1 dito genre entièrement nouveau; 4 dito barèges à dessins, tout genre; 2 dito balzorines à dessins riches; 1 do florences couleurs assorties; 1 do soieries, unies et à carreaux; 1 do soieries noires, ondées et à dessins, ainsi qu'un grand stock de gants noirs en chevreau, pour dames; idem fil noir; parasols; bas de soie, écharpes, gorgerines, écharpes en barèges rasés de soie, &c. &c. ainsi que d'autres articles convenables aux détaillants de la ville et de la campagne.

8 oct H. DE GOER & RIFFLARD, 31 Magasin.

Habillements--Habillements,

A MEILLEUR MARCHÉ QUE JAMAIS,

Pour du comptant.

LE soussigné reçoit en ce moment directement des manufactures de New York et de Boston, à son EMPORIUM D'HABILLEMENTS DU SUD, No. 123 rue de la Vieille Levée, un grand assortiment complet de Linges de corps, consistant en partie de:

Habits et jaquettes en draps français, superfins et de diverses couleurs; paletots, draps français superfins, noirs, bruns et gris, paletots superfins noirs et couleurs fantaisie; paletots et habits Business en tweeds français et anglais; gilets riches en cachemires, laine, velours et satin noir et fantaisie; pantalons en casimir, satinet et cotonnade française.

Un très vaste assortiment de chemises blanches et linges en général pour habillements d'hommes, ainsi que des hardes pour domestiques.

Chapeaux, casquettes, parapluies, &c. Le tout à dix pour cent meilleur marché que dans tout autre magasin de cette ville.

3 oct JOHN BELLOW, Jr.

CIGARES—200 milliers imitation Principes, des marques Perez, De Soto et Zavala à vendre par

NORCROSS & FONDICE,

7 oct 40 Gravier

MARCHANDISES SECHES.

PEET & MORTON,

No. 25, rue des Magasins.

EN outre de leur stock actuel, reçoivent actuellement un joli assortiment de marchandises de saison d'un beau choix, qu'ils offrent à vendre à des prix très modérés, et consistant principalement en:

Indiennes riches d'un nouveau style; cotonnades unies, de fantaisie, à carreaux écossais et à raies; denims; ginghams à tablier; jeans, satinets, flanelle, rouge, blanche, bleue, jaune et verte, flanelle Canton, écrues et blanchies; mérinos, bombasines, bombazettes, alcopas, chemises de dessous et caleçons en mérinos et en coton; bas et chaussettes en mérinos et en coton, mouchoirs en madras, idem en soie, noirs, blancs, bleus, romal, rouge, Pongées et de fantaisie, &c. 4 sept

ARTICLES DIVERS—Toile à voile de Russie de trente pouces; indigo de Guatemala; vin de Bourgogne en caisses "Volnay," vin de Constance; vin de Champagne. En magasin et à vendre par LEOPOLD JEANNET,

12 sept 22 rue St. Louis.

TABAC Mayary—40 balles excellente qualité capes et tripes, en débarquement du brick Titi de la Havane, à vendre par F LAMPRE,

25 sept 27 Vieille Levée

TABAC de Vuelta de Abajo—100 balles tabac capes et tripes, excellente qualité, dernièrement reçues et à vendre par F. LAMPRE,

25 sept 27, Vieille Levée

TABAC de Cuba—40 balles pour capes et tripes en magasin et à vendre par F LAMPRE,

25 sept 27 Vieille Levée

SUCRE de la Havane—400 caisses blanc, 4 tête, quebrado et jaune, reçues et à vendre par

25 sept F LAMPRE, 27 Vieille Levée

CAFE—1000 sacs fin vert Havane, Santiago, Rio et vieux Java, en magasin et à vendre par F. LAMPRE,

25 sept 27 Vieille Levée

CIGARES Havane—100,000 Regalias, Ugues et Millares, en magasin et à vendre par F. LAMPRE,

25 sept 27, Vieille Levée

CLOUS de girofle—Quelques boîtes Bourbon très frais, à vendre par F. LAMPRE,

25 sept 27, Vieille Levée

EAU-DE-VIE et genièvre, au baril—eau de vie et genièvre américain, 1re preuve, en débarquement du navire Indiana, et à vendre par WOOD & SIMMONS,

25 sept 90, Magasins

INDIGO—10 surons Carracas, 1ère qualité, à vendre par WOOD & SIMMONS,

25 sept 90 Magasins

THE—150 boîtes de 12 livres Poudre à canon et Impérial; 20 demi boîtes do; 40 do Young Hyson, 50 do Pouchong de choix pour famille, à vendre par WOOD & SIMMONS,

25 sept 90, Magasins

CHAUDIERES à Sucre—Un assortiment complet de la célèbre fonderie de Stewart & Drek, de Tennessee, en débarquement du steamer John Marshal, à vendre par J. U. LAVILLEBEUVRE,

26 nov 149 Commune

FONDS DE CITERNE.

VINGT-CINQ MILLE liv. par habitation, paroisse St Jean-Baptiste, à vendre par

7 m J. U. LAVILLEBEUVRE, 149 Commune.

HUILE d'olive—4 demi pipes en magasin et à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co

14 sept 11 et 15 St. Louis

PAR les navires Eyaminondas, Wabash et Yazoo nous avons reçu un grand assortiment de bottes et souliers et nous offrons en vente des marchandises toutes fraîches

12 sept FROST & Co 10 magasins

CHAPEAUX pour hommes, couleur perlée, à larges bords, chapeaux en soie et en castor à la mode; chapeaux pour enfants, forme de Bill et autres, élégamment garnis; casquettes en rats musqués, en nutria et en poil de veau-marin, à vendre à bas prix par

30 sept FROST & Co, 10 Magasins

SAUCISSONS DE LYON—4 barils en débarquement du navire Norman, venant du Havre, à vendre par

LORNE & FADIS,

20 sep 31 rue de Chartres

EMBALLAGE de Chanvre, &c.—Le soussigné ayant un grand nombre de presses en opération active, sont prêts à rempaqueter et emballer du Chanvre, du tabac, des fourrures, de la pelleterie et autres articles, dans le plus bref délai et aux termes les plus raisonnables.

EMERSON, TOURNE & Co.

8 mai 156 Tchoupitoulas

VINS en caisses—25 caisses St. Julien, Chateau Beychevelle, très vieux; 41 dito Haut Brion Cadelier, très vieux, 70 dito St. Julien de quatre ans; 130 do vin ordinaire St Julien, Chateau Lafitte, Margaux &c. 20 caisses Sauterne, marque Lerecq, 1833, 80 do Pontenac, Sauterne et Barsac, à vendre par J F BERCIER & Co,

15 aout 84, Vieille Levée

VINAIGRE—36 barils vinaigre de vin blanc, double clarifié; fruits à l'eau de vie, 15 caisses pruneaux; 30 do prunes, abricots et pêches, à vendre par

J. F. BERCIER & Co,

15 aout 84, Vieille Levée.

MAJAGUA—1 balle majagua, à vendre par

Y. QUADRAS,

3 sept Encoignure Chartres et St. Pierre.

CIGARES—200,000 cigares Havane, assortis de qualité, à vendre par Y. QUADRAS,

22 sept Encoignure Chartres et St. Pierre.

TABAC—4 boucauts Picadura, à vendre par

Y. QUADRAS,

9 av Encoignure Chartres et St. Pierre

HUILE—20 paniers huile d'olive en grandes bouteilles, à vendre par Y. QUADRAS,

9 av Encoignure Chartres et St. Pierre

ALCOHOL—6 barils alcohol à 94 degrés, pour l'esprit de gaz, à vendre par P. CURACHS,

14 oct au coin des rues Condé et St Philippe

TABAC—De Cuba et de la Vuelta, cape et tripe, à vendre par LAPEYRE, HARISPE & Co,

14 oct 20 St. Louis

CIGARES—Regalias, Yaguanidad et Millar, à vendre par LAPEYRE, HARISPE & Co.

14 oct 20 St Louis

BOIS DE CAMPECHE—Trente tonneaux, à vendre par LAPEYRE, HARISPE & Co,

14 oct 20 St. Louis

FARINE—300 barils farine superfine, en bon ordre pour être embarquée, à vendre par

14 oct JAMES E WOODRUFF, 60 Camp

TASSO DE NEW YORK—12 barils bœuf séché, venant d'arriver de New York, excellent article pour ménage, à vendre par JAMES E WOODRUFF,

14 oct 60 Camp

COMESTIBLES—Les soussignés offrent à vendre:

BLANC DE BALEINE—New-Bedford et Nantucket,
HUILE de Sperme—Epurée pour l'hiver,
HUILE de Baleine—Raffinée et blanchie,
SAVON—De diverses marques,
SUCRE Raffiné—De Woolsey et Woolsey,
CLOUS—De Boston, en très grands assortiments,
MAQUEREAUX—Nos 1, 2 et 3, en contenances assorties,
MORUE—En tambours et caisses,
HARRENGS, Aloses, Saumon, langues &c,
INDIGO—De Manille, en caisses,
CHAPEAUX Panama—De qualités assorties,
SACS en gâtons, par balles et paquets,
THE noir et vert—En demi boîtes,
BEURRE de Goshen, et Conserves alimentaires,
SALAISONS en balles de Sardine, &c. &c.

HARROD, DARLING & Co,

30 sept 49 Commune

BAUME DE COPAHU—1 caisse, en débarquement du New Hampshire, et à vendre par

DARAN QUEYROUZE & Co,

15 oct 11 & 15 St Louis.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

MR. THON, prévient le public qu'il a transporté son bureau de prêt sur dépôt d'objets d'or et d'argent de la rue St Louis, No 77 1/2 au No. [illegible], entre St Louis et Conti, [illegible] Bourbon. [illegible] les prix sur toutes sortes de marchandises et de consignations, et principalement les métaux d'or et d'argent [illegible] de ces objets [illegible].

[illegible] juin—1an

Marchandises Sèches.

LES soussignés offrent à vendre par colis:

20 caisses indiennes fonds bruns, nouveau genre,
10 caisses mousseline de laine,
50 caisses drap de Coburg, Bohémiens, Toisons, Alpacas et autres marchandises.

J. B. RATHBONE & Co,

27 sept 8, rue du Canal

ORLEANS HIGH SCHOOL.

[LYCÉE D'ORLEANS,]

Rue de l'Esplanade.

LE LYCÉE D'ORLEANS, dirigé par ses fondateurs Messieurs MERVOYER, WYNDHAM et EVERETT, [illegible] pour être régulièrement [illegible].

Le local qu'il occupe dans la partie la plus saine et la plus retirée de la ville comprend une vaste cour, des salles d'étude et des dortoirs spacieux et bien aérés.

Ces avantages réunis permettent aux Directeurs de maintenir leurs cours sans aucune interruption pendant toute l'année, été et automne, et sont de nature à prévenir la [illegible] dépendances où se trouvent souvent les élèves de recommencer à apprendre dans une année ce qu'ils ont oublié dans l'autre.

Le cours d'études comprend les langues anciennes, la langue anglaise, la langue française, et la langue espagnole, les mathématiques, la tenue des livres, la géographie, l'histoire, la philosophie, la physique, &c. &c.

Les élèves reçoivent leurs leçons de Messieurs MERVOYER, WYNDHAM et EVERETT, et de plusieurs professeurs adjoints, qui se sont acquis dans la carrière de l'enseignement des titres non équivoques à la confiance des familles.

La surveillance ne fait par les Directeurs et par des préfets spécialement chargés de la police des dortoirs, des salles d'études et des récréations.

Les Directeurs ne tolèrent aucune intervention de la part des parens en ce qui concerne les règlements de discipline adoptés par l'institution.

En été, les élèves sont conduits aux bains flottants, deux fois par semaine.

Les parens sont prévenus que nul élève ne sera admis s'il ne sait lire et écrire.

Les STATUTS ET REGLEMENS DU LYCÉE, en anglais ou en français, se trouvent rue de l'Esplanade, et chez les principaux libraires de la ville. 8 juil

Collège de Mandeville.

LES directeurs de cet Etablissement, encouragés par le bienveillant patronage des populations créole et américaine, viennent de créer quelques classes qui complètent l'ensemble des études. Le personnel des professeurs, augmenté avec le nombre des élèves, et choisi avec un soin scrupuleux, est plus que suffisant pour rendre l'enseignement comparable à celui des meilleurs collèges du Nord. L'Anglais et le Français étant également parlés en classes et en récréations, le Collège de Mandeville offre un avantage particulier aux habitants de la Louisiane. Les études actuelles comprennent l'arithmétique, les hautes Mathématiques, l'Anglais, le Français, l'Espagnol, le Latin, le Grec, l'Histoire, la Géographie, la Cosmographie, la Logique, la Rhétorique, l'écriture, le Dessin, la Musique, l'Escrime et la Sténographie.

Les directeurs du Collège ont introduit de notables améliorations dans l'ordre matériel de la maison. La lingerie, le blanchissage, la nourriture, le play ground sont maintenant à l'abri des critiques les plus minutieuses. La brise et les bains salutaires du lac, la promenade dans les bois voisins du Collège, la pêche et les exercices gymnastiques entretiennent chez les élèves une santé presque constante.

S'adresser à M. R. PALFREY, City Bank. 22 aout

INSTITUTION DE DEMOISELLES,

(Pensionnat-externat.)

FONDÉE EN 1836 PAR MADAME LEIRIS,

Et dirigée depuis 1840 par Mme. DEBRAYAUX

Rue des Remparts, encoignure Bienville.

L'INSTRUCTION reçue dans cet établissement est acquise et variée: elle s'étend, depuis les élémens de lecture et de grammaire, jusqu'aux notions générales et raisonnées de littérature et de sciences exactes, indispensables à toute bonne éducation. L'enseignement des différentes branches est divisé de manière à ce que chaque élève y trouve le degré le mieux applicable à son âge et à sa capacité.

L'anglais et le français sont également cultivés; et le mélange des élèves créoles et américaines donne à toutes une occasion continuelle de langage pratique.

La musique (piano, solfège et chant) est enseignée par des dames exclusivement attachées à l'institution, et leur présence constante est une garantie d'exactitude pour les études comme pour les leçons.

La directrice veille à l'accomplissement des devoirs religieux pour les élèves pensionnaires. Un prêtre, autorisé par l'évêque, vient, deux fois la semaine, faire une instruction religieuse dans l'établissement, et préparer à la première communion, qui est l'objet d'un soin spécial.

Les examens de musique ont lieu, comme les années précédentes, de novembre en avril, le premier samedi de chaque mois, à 6 heures P. M.

Vers la fin de mai, examen général et distribution de prix.

CONDITIONS:

Pension et instruction générale	$25
Dito........avec blanchissage	30
Demi pension	16
Externes	10
Piano	11
Solfège	12

INSTITUTION

De jeunes Demoiselles,

DIRIGÉE PAR

Mme P. ARPIN,

109, rue Bourgogne, entre St. Louis et Conti.

LES classes de cette Institution ont repris depuis le 17 septembre, et sont en plein exercice.

Afin de justifier de plus en plus la confiance que lui accordent les parents et d'assurer les progrès de ses élèves, Mme P. ARPIN s'est assuré la coopération d'habiles professeurs. L'enseignement qui est maintenant aussi complet que possible, a lieu dans les deux langues, en anglais et en français. Il comprend la lecture, l'écriture, la grammaire, l'arithmétique, la géographie, l'histoire, la littérature, les élémens des sciences qui conviennent aux Demoiselles, &c.

Mme ARPIN se charge elle même des cours élémentaires; elle est secondée pour l'anglais par une excellente maîtresse qui y consacre tout son temps. Les cours sont faits par MM ORTON, professeur d'anglais, DUPAN, professeur d'écriture et d'arithmétique, et P. ARPIN, qui s'occupe particulièrement de la géographie, de l'histoire, de la littérature, &c.

Une surveillance tout à la fois douce et active, est continuellement exercée sur ces enfans par la directrice et sa maîtresse qui la seconde; aucun soin n'est épargné pour leur donner une bonne éducation et une instruction solide.

N. B.—Les jeunes personnes qui ont terminé leurs études, pourront être admises aux cours d'histoire, de littérature et de science que fait M. Arpin. Ces cours embrassent les diverses connaissances qui forment le complément d'une bonne instruction. 26 oct

P. ARPIN, professeur,

109, rue Bourgogne, entre St. Louis et Conti.

LEÇONS particulières en ville et chez lui. Langues anciennes, français, histoire, géographie, littérature, mathématiques, &c.

S'adresser à son domicile, rue Bourgogne, ou au bureau de l'Abeille.

INDIENNES Merrimack—10 caisses bleues en débarquement du navire Amazon à vendre par

Wm FROST & Co, 30 Vieille Levée

BLANCS de Baleine—500 caisses New Bedford, assortis de grandeurs, en débarquement du navire Amazon et à vendre par Wm. FROST & Co,

30, Vieille Levée

HUILE de baleine—2000 gallons épurée, en débarquement du navire Amazon et à vendre par

Wm FROST & Co. 30 Vieille Levée

TOILE et Corde d'Emballage—500 pièces toile supérieure, et 1000 rouleaux cordes, en magasin.

WM. FROST & Co,

30 Vieille Levée

TABAC Mayari en feuilles—176 ballots d'excellente capes et tripes, actuellement en débarquement du brick Empresario, de la Havane, à vendre par

F. LAMPRE, 27 Vieille Levée

CONFITURES—Pâte et gelée fraîches, de goyave, actuellement en débarquement du brick Empresario, de la Havane, à vendre par

F. LAMPRE, 27 Vieille Levée

FONDS de la Banque des Citoyens, en sommes à la convenance des acheteurs, à vendre par

LEOPOLD JEANNET, 22 rue St. Louis.

CLOUX—250 barillets clous assortis, à vendre par

WOOD & SIMMONS, 90 Magasins

CAFE—800 sacs excellent café Java et Cuba, à vendre par WOOD & SIMMONS, 90 Magasins

TABAC—1 caisse excellent tabac en feuilles à vendre par WOOD & SIMMONS, 90 Magasins

DRILLS écrus—60 balles drills de Bourbonville Company, de 27 pouces de largeur, à vendre par

WOOD & SIMMONS.

PLOMB—800 saumons plomb, en débarquement du steamboat White Cloud, à vendre par

MERLE, BEYLLE & Co, 79 Tchoupitoulas

HUILE d'olive surfine—350 paniers huile d'olive surfine, grandes bouteilles, en débarquement du navire New Hampshire, de Bordeaux, et à vendre par

AUGUSTE MOLIER, 90, St. Louis

VINS de Madère, premier choix—En caisses de une, et trois douzaines, et en quarts de pipes, à vendre par

J. U. LAVILLEBEUVRE, 149 Commune

GENIEVRE de Hollande—Schudam en pipes, qualité supérieure, à vendre par

J. U. LAVILLEBEUVRE, 149, Commune

VINS SUPERIEURS—Imperial Amontillado de Davis, Sherry; Pomar compétition, dito; Oporto London Dock, premier choix. Le soussigné agent pour la vente de ces crûs célèbres vient d'en recevoir une facture par le navire John Minturn

J. U. LAVILLEBEUVRE, 149 Commune

TOILE d'Irlande. Le soussigné a reçu deux caisses Toile d'Irlande supérieure 4/4, importée expressément pour l'usage des familles et comme on en voit rarement sur ce marché.

16 oct M. E. DAVOCK, 30 Chartres

LE soussigné offre à vendre en débarquement du navire New Hampshire, de Bordeaux, en face de l'hôtel de la Monnaie:

50 barriques Vin de Bordeaux, côte de Bourg pour familles, à vendre par P. LONGIS,

16 oct 116, rue Royale

AVOINE—700 sacs avoine, à vendre en magasin par RICKER & PEARSON,

10 aout 64 Camp

POIVRE—40 sacs poivre, à vendre en magasin par RICKER & PEARSON,

10 aout 64 Camp

CORDES d'emballage—75 rouleaux du Missouri, à vendre en magasin par RICKER & PEARSON,

19 aout 8, Camp

Coton Lowell et Etoffes en coton.

OSNABURGS, coton à draps, idem à chemises, Drillings, Linseys, Jeans de fantaisie, Plaids, Stripes et satinets, reçus directement des manufactures et à vendre par HARROD, DARLING & Co,

30 sept 30 Commune

CHAUX—400 barils chaux supérieure de Philadelphie, en déchargement et à vendre à la convenance des acheteurs, par FOSDICK & BROTH.

8 oct 74, Camp.

SUPERBES FUSILS DE CHASSE & CARABINES—En magasin et à vendre par

4 av W A RYAN, 46, rue Chartres

ARTICLES DE PECHE—Hameçons de Limerick & Kerby et autres; fil de pêche en chanvre, pitre, soie et coton; bouées, cannes de pêche, &c., à vendre en magasin, par W A RYAN

4 av 46, rue Chartres

CAPSULES, BOURRES & POUDRE—Des meilleures manufactures anglaises, ainsi qu'une variété d'articles à l'usage des chasseurs, à vendre en magasin, par

4 av W A RYAN, 46, rue Chartres

COUTELLERIE—Consistant en couteaux et fourchettes à manches d'ivoire, corne et os, par jeux ou par douzaine, couteaux de poche et canifs; rasoirs de Wade et Butcher, à vendre en magasin, par

4 av W A RYAN, 46, rue Chartres

FARINE—196 barils farine, en débarquement du steamboat Express Mail, et à vendre par

BURDECK, WOODS & Co,

6 oct 92 Tchoupitoulas

L. DUPERRON

DOCTEUR DENTISTE,

No. 260, rue Bourbon,

Entre St. Philippe et Dumaine,

TIENT son cabinet ouvert depuis huit heures du matin jusqu'à deux heures de l'après-midi, et dans la soirée de 4 à 6 heures. 26 avril

PAR UN PROCEDE NOUVEAU et en une seule séance, le Dr Achille LION, Dentiste de la faculté de Paris, pose des pièces artificielles de une jusqu'à dix dents inaccessibles, qu'il garantit pendant dix ans. Cette garantie ne s'étend pour les patients qui doivent de la meilleure foi y [illegible] et ne pouvant se déranger par leurs professions ordinaires.

Le Dr. A. Lion, n'a qu'un seul office en ville, rue Royale No. 46, entre Bienville et Douane et il est visible tous les jours (consultations et opérations pour toute demande des de la bouche. 3 mai

A VENDRE par le soussigné—3 barils Saucissons de Lyon, garantis véritables et de 1re qualité.

L. H. RICHARD,

1 out 23, rue de la Douane, encoig. Chartres, au 1er

CHARBONAGE.

LE soussigné a en magasin et reçoit par tous les navires venant de Philadelphie, un assortiment complet de charbon pour plantations, charrettes, wagons, &c.; brouettes faites à terre, de la manufacture de Wm. Wood. Ces articles sont garantis sous tous les rapports et seront vendus à des prix modérés, par JAMES D. DENEGRE,

9 aout—3m 27 Vieille Levée

VINAIGRE de Bordeaux, à vendre par

2 oct B TALAMON, 80 St Louis

CABOTAGE.

POUR LA BALISE—Samedi, 25 du courant. Le bateau à vapeur HELEN, capitaine Jourdan, à été indispensablement arrêté pour cause de réparations. Il commencera à compter du très [illegible], à midi, en face de [illegible] Conti, et partira positivement pour la Balise mardi, 28 du courant, à 10 heures.

Le capitaine Jourdan espère à ses amis qu'ils pourront [illegible] que le bateau [illegible] sera régulièrement, et [illegible], les voyages de la Balise, il partira de la Nouvelle Orléans tous les samedis à 10 heures du matin, au lieu de mercredi [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

25 oct ROBERT MURPHY.

ARRANGEMENT D'HIVER.

POUR BALISE ET TOUS LES LIEUX INTERMEDIAIRES.

Le steamer WAVE, capitaine John C. Northop, partira de la Nelle Orléans tous les mercredis à 10 heures du matin. Il quittera la Balise tous les vendredis, à 9 heures A. M. et arrivera en ville tous les samedis après midi.

Le steamer FAME, capitaine A. Tumbury, partira de la Nouvelle Orléans tous les samedis, à 10 heures du matin; quittera la Balise tous les lundis, à 10 heures A. M et arrivera à la Nouvelle Orléans tous les mardis après midi.

Le public peut être assuré que ces deux paquebots feront ces voyages régulièrement toute la saison. M. Jacques Larose informe les expéditeurs et ses amis que rien ne sera épargné de sa part pour rendre ces bateaux dignes de leur encouragement.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

JACQUES LAROSE,

14 oct 7 Vieille Levée

POUR LES ATTAKAPAS—Par la mer. Le beau steamer BELLE OF ATTAKAPAS, capitaine C. Johnson, ayant été dernièrement réparé, est maintenant prêt à recommencer ses voyages, et partira samedi prochain, 18 courant, à 4 heures P. M. du bas de la rue Conti, et prendra du fret et des passagers pour tous les ports intermédiaires sur la Têche, l'Atchafalaya et le Bayou Bœuf. Pour plus amples informations, s'adresser à

JOHN HALL, 1 Front Levée.

N. B.—Le capitaine Johnson n'épargnera rien en son pouvoir pour rendre ce bateau un des plus agréables.

14 oct

BATEAU TENANT LA MER—POUR LES ATTAKAPAS.—Le bateau à vapeur, avantageusement connu, BELLE OF ATTAKAPAS, est actuellement en réparation et sera prêt à partir d'ici le 20 octobre prochain. Il fera les voyages régulièrement durant toute la saison, entre la ville et la Nouvelle Ibérie, Attakapas, prenant du fret et des passagers pour les ports intermédiaires de la Têche, Atchafalaya et le Bayou Bœuf. Pour plus d'informations, s'adresser à JOHN HALL, 1 Front Levée

N. B. Le capitaine Cheney Johnson informe les expéditeurs et le public, que rien ne sera épargné de sa part, pour rendre ce bateau digne de son encouragement.

30 sep

ARRANGEMENT POUR L'HIVER.

BATEAUX A VAPEUR PORTANT LA MALLE.

Pour Bâton-Rouge, Port Hudson, Bayou Sarah, Pointe-Coupée, Tunica, Fort Adams,

Et les ports intermédiaires.

Le bateau à vapeur CLINTON, capt Baird, partira de la Nouvelle Orléans tous les mercredis à 10 heures du matin, pour Fort Adams et les ports intermédiaires. A son retour il quittera le Bayou Sarah tous les samedis à 11 heures du matin et arrivera à la Nouvelle Orléans le dimanche matin.

Le bateau à vapeur BRILLIANT, capt. Hart, partira de la Nouvelle Orléans tous les dimanches, à 10 heures du matin, pour Tunica et les ports intermédiaires. A son retour il quittera le Bayou Sarah tous les mercredis à 11 heures du matin, et arrivera à la Nouvelle Orléans le jeudi matin.

Le public peut être assuré que ces deux paquebots feront ces voyages régulièrement toute la saison. Ils ne sont surpassés par aucun autre pour la marche et le commodité, et méritent en conséquence l'encouragement public.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

24 sept WM. H AVERY, rue Gravier

POUR BAYOU SARA.

Le beau steamer neuf BELLE CREOLE capitaine John Dimitry, fera pendant toute l'année, été comme hiver, le service de paquebot régulier entre Bayou Sara et la Nouvelle Orléans, en touchant à tous les ports intermédiaires. Il partira de la Nouvelle Orléans tous les dimanches à 10 heures du matin, et de Bayou Sara, tous les mercredis, à 10 heures du matin. Ce bateau est en tout point digne du patronage du public: l'élégance de sa chambre et les soins apportés à la conduite de ce même, garantissent aux voyageurs tous les agréments désirables avec entière sécurité.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

16 sept OMER LAUVE, 19 Toulouse.

POUR LES ATTAKAPAS. Le beau bateau à vapeur WAVERLEY, capitaine J. V. Singer, est prêt à recevoir du fret au bout de la rue Bienville et partira samedi 18, à cinq heures P. M., il prendra du fret et des passagers pour St Martinville, Nouvelle Ibérie, Franklin, Centreville, Pattersonville, Dobersville, Brashear, la baie Berwick, le Bayou Bœuf et tous les lieux intermédiaires sur la route. Pour plus de détails, s'adresser à bord ou à

15 sept JOHN HALL, No. 1 Front Levée

CABOTAGE.

POUR GALVESTON (Texas)—Le navire à vapeur, paquebot régulier to-po McKIM, a recommencé ses voyages depuis le 5 octobre, et partira d'ici pour Galveston le mardi et vendredi, à 6 heures de l'après midi, en Pascagoula.

Les expéditeurs épargneront par ce navire cinq pour cent de droits additionnels.

Toutes les cabines de passagers sont closes. Pour fret ou passage, s'adresser à bord du steamer McKim, lorsqu'il sera dans le port, en face de la rue St. Louis, ou à

E J HART & Co.

36 rue de la Commune

"Un droit additionnel de cinq pour cent ad valorem en sus de tous les droits, est perçu sur toutes les marchandises arrivant sur navires étrangers, à l'exception de ceux des navires qui ont droit d'égalité avec les navires Texiens en vertu des lois du Congrès."

Nota.—Les marchandises par navires appartenant aux Etats Unis ont à payer cinq pour cent extra. 3 sept

POUR NEW YORK—Ligne de Louisiane et New York.—Le nouveau paquebot SARTELLE, capitaine Taylor, a une grande partie de sa cargaison engagée, et partira positivement pour le dit port. Ayant de beaux aménagements, pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de l'hôtel de la monnaie, ou à

JAMES E. WOODRUFF,

23 oct 60, Camp

POUR NEW YORK—Départ sûr—(Ligne de New York et Nouvelle Orléans)—Le superbe paquebot CABOT, capitaine Burgess pourra prendre aujourd'hui [illegible] balles de coton en leur emplacement. Pour le fret ou passage, s'adresser à bord en face le marché aux légumes ou à

FOSDICK & BROTHER, 74 Camp

20 oct

POUR NEW YORK—Cette semaine.—Le superbe paquebot WAKULLA capitaine Mulford, a presque tout son chargement et partira cette semaine. Pour fret et pour barils de farine ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord de la baile aux Vian les ou à FOSDICK & BROTHER,

22 oct 74 Camp

POUR BOSTON—Le brick de premier classe NEW CASTLE, capitaine Donnell, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à

L H GALE, 93 Commune

14 oct

POUR NEW YORK—(Ligne de l'Union)—Le superbe paquebot régulier JOHN MINTURN, capt. Stark, ayant presque tout son chargement engagé, et allant à bord, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton, ou [illegible] ou pour passage, s'adresser à bord en face du marché aux légumes, ou à

J W STANTON & Co,

13 oct Enc. Magasins et Lafayette

POUR NEW YORK—(Ligne de New York et N Orléans)—Le navire paquebot régulier MONTICELLO, capitaine Lambert, est actuellement en chargement et partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à bord en face de la presse d'Orléans, ou à FOSDICK & BROTHER,

10 oct 74 Camp

POUR NEW YORK—Le navire paquebot, fin voilier, CHAMPLAIN, capitaine Miller, est actuellement en chargement et partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord, en face du marché à la viande ou à

FOSDICK & BROTHER,

4 oct 74, Camp

Ports d'Europe.

POUR BORDEAUX—On expédiera immédiatement un navire A No. 1, si l'on trouve assez de fret. S'adresser à L. H GALE,

22 oct 93 rue de la Douane

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier WALDRON, capt. Cheever, partira sous peu—Pour fret de 300 balles de coton, ou passage ayant de beaux aménagements, s'adresser à L. H GALE,

22 oct 93, Commune

POUR LONDRES—Le navire CLYDE, capt Bickford, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à

21 oct LEVI H GALE, 93 Commune

POUR LIVERPOOL—Le beau navire SUFFOLK, capitaine T Crosby, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à

19 oct RICKER & PEARSON, 64 Camp

POUR LIVERPOOL—Le navire PACIFIC, capitaine J. Dudum, partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton, ou passage, s'adresser à

FOSDICK & BROTHER,

16 oct 74, Camp.

POUR LIVERPOOL—Le navire GENESSEE, capitaine L. L. Watts, partira sous peu. Pour fret de 200 balles coton ou pour passage, s'adresser à bord vis à vis la presse d'Orléans ou à L. H GALE,

16 oct 93, Commune

DES AVANCES libérales au comptant seront faites sur les consignations adressées à nos amis de Philadelphie et de New York. FOSDICK & BROTHER,

8 oct 74 Camp

DES avances libérales seront faites sur consignations et produits à nos amis de New York, Boston, Philadelphie, Baltimore, Charleston, Savannah, Liverpool, Havre, Kingston et Jamaïque. WOOD & SIMMONS,

14 ja 90 Magasins.

LE JARDINIER DU MOIS D'OCTOBRE. SEMEZ dans le courant de ce mois, des Betteraves, celeris, chouxfleurs, choux-raves, navets, cressons, épinards, carottes choux hatifs, gros choux tardifs, choux fleurs, fèves de Windsor, laitue, moutarde, ognons, oseille, radis, roquette, et à la fin du mois, les fèves des marais. Transplantez les fraisiers et les pieds d'artichaux.

On trouve chez le soussigné, des graines de jardinage qu'il garantit avoir de la récolte de cette année

3 oc WM DINN, 11, Commune.

Grates à bon marché.

LES soussignés préviennent leurs amis ainsi que le public qu'ils viennent de recevoir de New York cinq cents grates assorties, surpassant en beauté et en fini tout ce qu'il y a de mieux en ville. Ces grates ont été fabriquées expressément pour eux par les meilleurs ouvriers du Nord. Ils vendent dans tous les prix, depuis $4 50 jusqu'à $40.

AUSSI—Un grand assortiment de poêles de toutes les qualités.

Ils se chargent du posage des grates et des poêles à des prix très modérés. S. MASPEREAU & Co,

27 aout—3m rue Condé, No. 99

Aux Habitans Sucriers.

LES soussignés préviennent les habitans sucriers, qu'ils ont inventé un genre de lampe à esprit de gaz, pour sucreries, avec un second tube pour obvier à tout accident.

Ces lampes qui ont deux becs et qui ont été faites expressément pour l'usage de l'esprit de gaz, n'ont besoin d'aucun soin et ne consomment que des cents d'esprit par 14 heures.

Ils ont en magasin toute espèce de lampes à huile, cullières et fourneaux pour sucreries, briques à feu pour équipages, esprit de gaz à 60 cents le gallon en prenant par baril. Le tout de première qualité et à vendre à des prix modérés. S. MASPEREAU & Co,

27 aout—3m rue Condé, No. 99.

Aux Marchands de la Campagne.

LES soussignés préviennent les marchands de la campagne qu'ils ont réduit les prix des ferblanteries qu'ils manufacturent, et qu'ils viennent de recevoir du Nord un grand assortiment de ferblanteries peintes, dont les prix aussi ont été réduits.

Ils ont constamment en magasin toute espèce de fontes, telles que chaudières, fours, etc. à repasser, etc. etc.

AUSSI—Un beau choix de lampes à gaz et à huile, et du gaz à raison de 60 cents le gallon, en prenant par baril.

S. MASPEREAU & Co, rue Condé, No. 99.

On fera toute espèce d'ordres suivant remplis avec promptitude. 27 aout—3m

LES soussignés offrent à vendre à bon marché les marchandises suivantes, qu'ils ont reçues par les derniers arrivages du Havre:

Garniture nouveauté, unis et couleurs; draps, serge, bombasins, soierie noire pour robes, velours et écharpes satin et gros de Naples, broderies de toutes sortes pour hommes et enfans, châles divers et fichus pour dames, broderies, vignettes; rubans à garnitures et unis, crêpe noir, gants de soie, bourse de soie, [illegible], cordonnets laine, aiguilles de toutes qualités, bas et chaussettes pour dames, hommes et enfans, boutons de toutes sortes, parfumerie, et une quantité d'autres articles trop longs à énumérer.

13 oct J. & L. LACOSTE, 165, rue Royale

Propriétés, Esclaves, &c.

GRANDE VENTE, SANS RESERVE,

Le 1er. décembre 1846, à l'Arcade Banks.

PAR P. E. TRICOU, encanteur.

PAR ordre de Mr. F. J. E. Dugué Livaudais, toutes les propriétés et tous les esclaves qui lui appartiennent seront offerts en vente publique le lundi 1er. décembre 1846, à 11 heures A. M. à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, Nlle. Orléans.

Cette vente sera sans réserve.

1o. Les Propriétés situées dans la paroisse de Lafourche Intérieure, aussi bien celles qui font face au bayou de Lafourche, que celles faisant partie de la vacherie Dugué Livaudais.

Ces terres ont toujours été considérées comme les plus fertiles de l'Etat de la Louisiane. Les avantages qu'offre pour leur exploitation la proximité du canal de Barataria et de Lafourche sont immenses. Ces terres sont pour la plupart couvertes de forêts vierges et par conséquent bien supérieures aux autres terres usées par de longues cultures. Elles seront vendues en lots de toutes grandeurs de sorte que chacun pourra se rendre adjudicataire de la quantité de terre qu'il voudra.

Cinq lots de terre situés dans la paroisse de Lafourche Intérieure, désignés par les Nos. 6, 7, 8, 11 et 12 sur un plan particulier fait par B. Buisson sous la date du 20 septembre 1840 annexé à un acte portant vente à Antoine Ledoy, en date du 7 décembre 1840, devant le juge de ladite paroisse; lesquels lots mesurent chacun 3 arpens à raison de face à un chemin projeté de soixante pieds de large et qui doit servir de communication avec Lafourche, 100 arpens et un dans le fond (excepté le lot No. 12 qui a 225) toutes dans le fond) sur une profondeur moyenne de 80 à 40 arpens; lesdits lots sont une subdivision en douze lots d'un plus grand morceau de terre désigné par le No 36 sur un plan dressé par Bourgerol, député arpenteur des Etats-Unis, sous la date du 20 août 1830 et déposé en l'étude de Theodore Seghers, notaire à la Nouvelle Orléans.

Deux lots de terre situés dans ladite paroisse de Lafourche Intérieure, désignés par les Nos. 46 et 48 sur le susdit plan de Bourgerol, mesurant comme suit: Le lot No. 46 contient six arpens environ de superficie et mesure 13 arpens environ de large sur une longueur moyenne de 40 arpens environ et traversé dans le milieu par un bayou et le Coteau Portugais; et le lot No. 48 contient 1,200 arpens carrés de superficie et mesure environ 78 arpens de long sur une largeur moyenne d'environ 18 arpens, et est aussi traversé dans le milieu par un bayou et le Coteau Portugais.

Les deux tiers indivis d'une portion de terre située dans la même paroisse entre le Bayou de la Vacherie, les terres de Lafourche et une ligne droite qui doit partir du bord du Bayou de la Vacherie de l'autre côté des coulées qui se trouvent au bout de la Levée des Coques [illegible] par laquelle ledit bayou est bordé et qui les passe entre les Petits Bois [illegible].

La moitié indivis de 60 lots de terre situés dans ladite paroisse de Lafourche Intérieure dans l'endroit appelé la "Vacherie Dugué Livaudais", numérotés de 13 à [illegible] sur un plan particulier dressé par Benjamin Buisson, arpenteur, le mai 1841 et déposé en l'étude dudit Seghers, notaire, lesquels 60 lots de terre (ensemble avec le No. 67 qu'on n'est pas compris dans cette vente) forment le gros lot désigné par le No. 36 sur ledit plan de la Vacherie Dugué Livaudais, dressé par Bourgerol, lequel lot No. 36 mesure 5 à 6 arpens carrés de superficie et 90 arpens de longueur entre lignes ouvrantes sur une largeur moyenne de 54 arpens et est traversé par le Bayou et le Coteau Matheuse, le Coteau Lasalle, le Bayou Lasalle, la Pointe à Coteau, le Bayou Crocodile, la Patate et le Coteau des Marais.

Les propriétaires de l'autre moitié de ces 60 lots de terre se joindront à la vente et le tout sera vendu.

Trois lots de terre situés dans ladite paroisse de Lafourche, dans ledit lieu de la Vacherie, désignés par les Nos. 2, 4 et 4 sur ledit plan de Bourgerol, sy-st les dimensions suivantes, savoir: Le lot No. 2 mesure 40 arpens au Grand Lac des Allemands entrant dit Lac Magen par une profondeur de 40 arpens environ d'un côté et de 58 arpens de l'autre, et mesure en superficie totale environ 2000 arpens carrés. Le lot No. 4 contient 1,200 arpens carrés de superficie et mesure 80 arpens de long sur 40 arpens de large, et le No. 5a a 4,700 arpens carrés de superficie et mesure 40 arpens de large et de face au Petit Lac des Allemands, sur une profondeur d'environ 80 arpens d'un côté et de 107 arpens environ de l'autre.

Une portion de terre située sur la rive gauche du Bayou Lafourche, dans ladite paroisse, mesurant 21 arpens, plus ou moins de face audit bayou, sur une profondeur de 40 arpens entre lignes ouvertes, bornée du côté d'en haut par la terre de J. B. Demotenille et du côté d'en bas par la terre de dame Jeanne Marie Ennel Dugué Livaudais.

2o. Propriété du Bayou Pouba:

Un morceau de terre situé dans la paroisse de Jefferson, à environ vingt milles de la Nlle. Orléans et mesurant douze arpens de face sur le lac Portier ou Ouacha, sur trente arpens de profondeur, borné au sud [illegible] par la rive Est du bayou Pouba, et de l'autre côté par des terres vacantes.

3o. Bien de campagne situé dans la paroisse de Jefferson, et esclaves qui y sont attachés, avec les actions de Banque qui en dépendent, savoir:

Une portion de terre située dans la paroisse de Jefferson, sur la rive droite du Mississipi, à environ trois milles de la Nlle Orléans, ayant 400 pieds de face au fleuve sur une profondeur de six arpens, 60 pieds 10 pouces à partir du chemin public sur ligne ouvrant de manière à ce qu'elle ait 390 pieds dans le fond, bornée du côté d'en haut par la propriété de M. N. N. Destrehan du côté d'en bas par un chemin de 30 pieds et dans le fond par la propriété de M. Gaston Villaire, ensemble les bâtisses et améliorations qui y trouvent. Plus, les esclaves suivants: Agathe de 60 ans, et ses enfans François, 16 ans, Fine, 14 ans, et Bellhabe, âgé de 8 ans, 8 ans, Lucy de 2o ans, Rosette, maîtresse de 29 ans et son enfant Philippe de 10 ans.

Et aussi—Cent actions dans le fond capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, qui reposent sur la dite propriété et les dits esclaves.

La dite terre, les dits esclaves et les cent actions de banque seront adjugés EN UN SEUL LOT.

4o. Les esclaves suivants, savoir:

Harry, nègre de 30 ans; Sampson, nègre de 31 ans, marronneur; Néro, nègre de 40 ans, ivrogne; Charles, nègre de 31 ans, Edmond, nègre de 21 ans, Jane, mulâtresse de 24 ans; Dana, négresse de 20 ans; Fred, nègre de 37 ans, Pompée, nègre de 45 ans, Hubbard, nègre de 46 ans, Molly, négresse de 41 ans, Bruney, nègre de 28 ans, Mary, négresse de 28 ans, Doris, négresse de 30 ans, Nancy, négresse de 28 ans, avec son enfant Edouard de 10 mois, Franco, nègre de 40 ans.

5o. TERRAINS ET MAISON de maître, situés dans la ville de Lafayette, avec [illegible] actions de Banque [illegible] comme suit, savoir:

Une portion de Terre située au faubourg Livaudais, l'un des faubourgs composant la ville de Lafayette, dans la paroisse de Jefferson, composée de six Terrains désignés par les Nos un, deux, trois, quatre, neuf et dix de l'îlet No. trois, sur le plan original du dit faubourg, lequel plan a été dressé par Benjamin Buisson, voyer de la paroisse de Jefferson, sous la date du 4 mars 1832, et déposé en l'étude de G. R. Stringer, (aujourd'hui celle de Theo Guyol). Les dits Terrains ayant, en pied anglais, les dimensions suivantes, savoir:

Le Terrain No. 1, quarante pieds de face à la rue Prosper, ou cent vingt cinq pieds de profondeur et face à la rue Rousseau, le Terrain No. 2, situé au précédent et ayant quarante pieds de face à la rue Seconde, sur cent vingt cinq pieds de profondeur; le Terrain No. 3, situé au précédent et ayant quarante pieds de face à la rue Seconde, sur cent vingt cinq pieds de profondeur; le Terrain No. 4, situé au précédent et ayant quarante pieds de face à la rue Seconde, sur cent vingt cinq pieds de profondeur; le Terrain No. 9, formant l'encoignure des rues Seconde et Levée, et ayant cent quarante six pieds deux pouces de face à la rue Seconde, cinquante six pieds trois pouces sur la ligne latérale du Terrain No. 8, vingt pieds sur la rue de la Levée, trente cinq pieds quatre pouces sur la ligne latérale du Terrain No. 10, et quatre-vingts pieds sur la ligne du fond, et le Terrain No. 10, situant au précédent mesure cinquante un pieds de face à la rue de la Levée, cent quatre vingt quatre pieds trois pouces sur la ligne qui le sépare du Terrain No. 9, cent vingt quatre pieds six pouces sur la ligne qui le sépare du Terrain No. 11, et cinquante pieds sur la ligne du fond. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, consistant en une maison de maître, avec cuisine et dépendances en briques. C'est dans cette maison que le vendeur a demeuré plusieurs années à la Cour de Parish de Jefferson. Il y a aussi une autre maison sur les dits terrains.

Plus, cent soixante actions dans le fonds capital de la Banque des Citoyens de l'Etat de la Louisiane, qui reposent sur les dits terrains, maisons, &c.

Les dits Terrains avec les dépendances, &c. ainsi que les cent soixante actions seront adjugés en un seul lot.

6o. AUTRES TERRAINS situés dans la ville de Lafayette. Un lot de Terre situé au faubourg Livaudais, dans la dite ville de Lafayette, désigné par le No. 4, du carré No. 177, mesurant en pieds anglais, 30 pieds de face à la rue St. David, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, borné d'un côté par le lot No. 4, de l'autre côté par le lot No. 6, et dans la profondeur par le No. 7.

Un autre Lot situé dans le même îlet, au même faubourg 3 pouces de face à la rue St. David, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, borné d'un côté par le lot No. 6, de l'autre côté par la ligne de division du faubourg Lafayette, et dans la profondeur par le lot No. 7. Le tout d'après un plan dressé par Louis Bringier, arpenteur général, en date du 20 décembre 1830, et annexé à un acte passé devant W. Y. Lewis, notaire, en date du 4 mars 1837.

7o. Enfin sera vendue, une réclamation de M. F. J. E. Dugué Livaudais contre B. Buisson, résultant d'un acte du 6 décembre 1841, chez Seghers, notaire, par lequel M. Buisson a hypothéqué un lot de terre situé au faubourg Annunciation, désigné par le No. 2, dans l'îlot No. C. pour garantir le dit sieur Dugué Livaudais des effets de l'hypothèque qui existait sur le Terrain situé au faubourg Lafayette, à l'encoignure des rues Adele et Levée, lorsqu'il l'échetà du dit sieur Buisson.

CONDITIONS DE LA VENTE

1o Toutes les propriétés ci-dessus situées dans la paroisse de Lafourche Intérieure, seront vendues, payables un dixième du prix, comptant, et la balance en quatre paiements égaux, échéant respectivement à un, deux, trois et quatre ans, du jour de la vente, en billets divisés par coupons, endossés à satisfaction, portant intérêt à sept pour cent à partir du jour de la vente, assurés par hypothèque sur les propriétés vendues et payables à la Banque de la Louisiane, à la Nouvelle Orléans.

Ces propriétés, (situées dans la paroisse de Lafourche) seront vendues, en outre, sujettes à toutes les servitudes et à toutes les conditions (excepté celles relatives au paiement du prix) exprimées dans les ventes déjà faites par M Dugué Livaudais de portions de terres situées au même lieu, notamment sous les conditions exprimées dans l'acte de vente à Antoine Ledoy, en date du 6 décembre 1840, devant le juge de la paroisse de Lafourche Intérieure, auquel il faut se référer. Ces ventes ne sont faites ou autrement formellement: 1o. à une plan de subdivision fait par B Buisson, et déposé au bureau du juge de la paroisse de Lafourche Intérieure, pour recours; 2o. à un autre plan de subdivision du lot No. 36, fait par Buisson et déposé chez Théodore Seghers, notaire à la Nouvelle Orléans; 3o. au plan originel des terres de la Vacherie, fait par Bourgerol, le 20 aout 1830, et déposé chez le dit notaire Seghers.

Ces trois plans ou des copies des dits plans seront en vue à l'inspection du public le jour de la vente.

Les clauses relatives aux servitudes dans la vente à Antoine Ledoy, seront lues au public par l'encanteur, le jour de la vente.

2o. La propriété du Bayou Pouba et les deux terrains Nos. 5 et 6 du carré No 177, dans le faubourg Livaudais, seront vendus, payables aux mêmes termes et de la même manière que les propriétés de Lafourche.

3o. Le bien de campagne et les esclaves qui y sont attachés, ainsi que les cent actions de la Banque des Citoyens qui en dépendent, seront vendus en UN SEUL LOT, aux conditions suivantes: l'acquéreur devra d'abord payer comptant la somme de sept cent quatre-vingt une piastres soixante-six cents, plus, cinquante piastres, montant approximatif des frais de Cour. Puis l'acquéreur devra assumer le paiement de la somme de $4100 qui reste due encore par M. F. J. E. Dugué Livaudais, sur les bons fournis par lui à la Banque des Citoyens, pour le remboursement du dit emprunt sur actions, laquelle somme de $4,100 sera échue le 1er janvier 1848; mais sera renouvelable aux termes de la charte de la dite Banque. L'acquéreur sera en outre substitué à M. F. J. E. Dugué Livaudais quant aux hypothèques en faveur de la Banque des Citoyens. Et le surplus du prix de l'adjudication (si surplus il y a) sera payable aux mêmes termes et de la même manière que les propriétés de Lafourche.

4o. Les six terrains, la maison de maître avec les autres bâtisses et dépendances situées dans l'îlet No. 2 du faubourg Livaudais ainsi que les cent soixante actions de la banque des Citoyens, qui reposent dessus, seront vendus en un seul lot, aux conditions suivantes: L'acquéreur devra d'abord payer comptant la somme de neuf cent soixante-dix piastres plus cinquante piastres montant approximatif des frais de cour. Puis l'acquéreur devra assumer le paiement de la somme de cinq mille trois cent soixante piastres qui restera due encore par M. F. J. E. Dugué Livaudais, sur les bons fournis par lui à la Banque des Citoyens représentant l'emprunt fait par les dites 160 actions, laquelle somme de $5376 sera échue le 1er janvier 1848, mais sera renouvelable aux termes de la charte de la dite Banque. L'acquéreur sera en outre substitué à M. F. J. E. Dugué Livaudais quant aux hypothèques en faveur de la banque des Citoyens. Et le surplus du prix de l'adjudication, (si surplus il y a) sera payable aux mêmes termes et de la même manière qu'il a été stipulé plus haut pour le prix des propriétés de Lafourche.

5o. Quant aux esclaves [sauf cependant ceux qui sont attachés au bien de campagne] ils seront vendus payables un quart du prix, comptant, et la balance à six, douze et dix-huit mois du jour de la vente, en billets divisés par coupons, endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

6o. La réclamation contre M. B Buisson sera vendue pour du comptant.

Les esclaves ne seront livrés aux acquéreurs qu'après qu'ils auront rempli toutes les conditions de la vente, mais les esclaves adjugés, resteront néanmoins aux risques des acquéreurs.

Les actes de vente pardevant Théo. Guyol, not. public, aux frais des acquéreurs, qui devront se conformer aux conditions de la Vente dans les 15 jours qui suivront l'adjudication.

10 oct—[illegible] oct, et 1. j. de nov.

Charrettes, Drays, Wagons, Roues de Charrettes à bœufs.

CINQUANTE paires roues de charrettes à bœufs, de dimensions assorties; 6 charrettes Nos. 1, 2 et 3,
6 charrettes à bœufs, sans caisse,
6 wagons sans caisse, différentes dimensions, pour bœufs et chevaux,
4 wagons à chevaux, sans corps,
4 wagons de Jersey, avec impériales, complets,
2 wagons de Barbara, sans couverture,
25 brouettes, 10 brouettes à terre,
Manufacturés à Philadelphie, actuellement en débarquement et à vendre en magasin par

EMERSON, TOURNE & Co.

1 aout 156, Tchoupitoulas

BRODEQUINS, etc.—Brodequins fins pour hommes, en veau, bottes; idem chevillés; idem en kip et veau marin, veau et chevreau, pour dames; bottes fines pour le bois, idem en veau et kip, à l'épreuve de l'eau à vendre à bas prix par FROST & Co,

20 oct 10 Magasins

VENTES DE [illegible] JOUR.

VENTE A CREDIT.

Nous appelons l'attention des acheteurs à [illegible] par catalogue, de TOILE, DRAPS, CASIMIRS, [illegible] TRES MARCHANDISES de saison, qui aura lieu aujourd'hui 25 octobre, au magasin d'encan de F. H. Petitpain No 136 rue de Chartres.

Actions! Actions!

PAR N. VIGNIE, encanteur.

Bureau, rue de Chartres, No. 77.

IL sera vendu samedi, 25 octobre prochain, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Royale et Chartres,

75 ACTIONS de la compagnie de la Presse à coton à vapeur de la Levée, de $100 chacune, et payées en plein. 50 ACTIONS de la Compagnie du Rail Road Pontchartrain, de $100 chacune.

Terme—comptant. 23 oct—3

PAR F. FERNANDEZ & WHITING.

AUJOURD'HUI, samedi 25 du courant à 4 1/2 heures de l'après-midi, il sera vendu, rue de la Vieille Levée, entre Conti et St Louis, No. 61, l'installation d'un magasin consistant en étagères, vitrière, comptoirs, &c., le tout devant être enlevé aussitôt la vente faite. 25 o

VENTE A TERME, DE MARCHANDISES Anglaises et Américaines—sans Réserve.

PAR F. H. PETITPAIN.

SAMEDI, 25 octobre, il sera vendu sans réserve, à 10 heures, à son magasin d'encan, No 136, rue de Chartres:

100 colis Marchandises Anglaises et Américaines, comprenant un assortiment choisi et varié.

CONDITIONS—Au-dessous de $300, 60 jours; au-dessus de $300 90 jours; au-dessus de $1000 à mois.

Les catalogues seront prêts et les marchandises pourront être examinées de bonne heure le jour de la vente.

Les personnes qui désireraient envoyer des marchandises pour cette vente sont priées de remettre leurs factures aujourd'hui. 24 oct—2

PAR ABAT & DOMINGON.

IL sera vendu, samedi le 25 octobre 1846, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis,

Un lot de terre désigné par le No 3, de l'îlet No. 13, situé rue des Champs Elysées, 1er district, 3me municipalité, entre les rues Prosper et St. Avid, mesurant 27 pieds 6 pouces et 7 lignes de face à la ditte rue des Champs Elysées, sur 117 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur—Ensemble la maison au sous [illegible] un étage et à [illegible] fondations comptant. 24 oc

PAR H. B SAUCIER & ROZAT.

IL sera vendu samedi 25 octobre, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis.

UN LOT DE TERRE situé dans la seconde municipalité, au faubourg Tremé, mesurant 30 pieds de face à la rue St. Paul entre celles Poydras et Gravier, sur 140 pieds de profondeur. Ensemble avec les édifices et améliorations y trouvant, consistant en une maison en bois ayant chambres à [illegible] et portes d'entrée [illegible] [illegible] quatre chambres, puits, citernes &c.

Conditions—Un tiers comptant [illegible] mois de crédit, en billets endossés et hypothèque [illegible] l'acquéreur.

L'acte de vente par-devant Edward Barnett aux frais de l'acquéreur.

Cette propriété est louée à bail jusqu'au 1er septembre 1846, à $20 par mois. [illegible]

PAR M BARNETT, Jr.

IL sera vendu samedi prochain 25 du courant, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, à midi, les propriétés suivantes, savoir:

1o DEUX LOTS DE TERRE situés rue Ste Anne, première municipalité, au faubourg Tremé, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Ste Anne sur 117 pieds 6 pouces 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles, entre les rues Robertson et Claiborne, ensemble avec la maison qui s'y trouve, contenant huit chambres, salle, et un dessous avec dépenses et quatre lieu de mansarde, latrines et une cuve, le contenant de 3000 gallons, puits, cour pavée, jardin contenant [illegible] arbres fruitiers et à fleurs. Il y a sur le terrain [illegible] pigeons [illegible] contenant cent paires de pigeons au lavoir, [illegible] dessous. Cette propriété a une grande porte cochère; des banquettes sont faites et payées.

Le propriétaire actuel réclame le privilège de demeurer sur cette propriété de trois à douze mois du jour de la vente, à raison de cinquante piastres par mois.

Les deux terrains ci-dessus [illegible] seront offerts ensemble, et s'ils ne sont pas vendus ainsi, on les offrira séparément.

CONDITIONS—L'acquéreur assumera le paiement d'une somme de mille piastres, payable le 1er janvier 1848, la balance moitié comptant, et le reste à six et douze mois, en billets tirés et endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque sur la propriété jusqu'à parfait paiement, avec intérêt en cas de non paiement à échéance, à raison de huit pour cent par an jusqu'au paiement.

2o. DEUX LOTS DE TERRE situés dans la seconde municipalité, en cette ville, désignés par les Nos. [illegible] de l'îlet [illegible] rue [illegible] Hug. Grant [illegible] les Nos. 3 et 4, le No 3 mesure 31 pieds [illegible] et une profondeur [illegible] de 100 pieds [illegible] Valleré, et [illegible] pouces 10 [illegible] No 4 mesure 21 pieds [illegible] le lot No 4—Le lot Valleré, sur 127 pieds 11 pouces [illegible] de profondeur mesure anglaise. Ensemble une maison double à [illegible] une bonne cuisine et une quatre chambres [illegible] contenant quatre étages de quatre chambres chacune, [illegible] dans la façade et contrôle à la rue [illegible] de chaque côté. Une citerne de la contenance de 3000 gallons [illegible] pavage de la banquette est payé. Les maisons [illegible] pour [illegible] le lot [illegible] cent piastres par mois.

CONDITIONS—L'acquéreur assumera le paiement de $3666 76 cents, et l'intérêt éventuel de $1400 payables le 1er juin 1846 et $1166 76 cents le 1er juin 1847, et la balance moitié comptant et le reste à six et douze mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque sur la propriété jusqu'à parfait paiement, avec intérêt en cas de non paiement à échéance à raison de huit pour cent par an jusqu'au parfait paiement.

Les conditions de la vente devront être remplies et les actes de vente passés dans les dix jours de la date de l'adjudication, autrement les propriétés seront revendues aux frais et risques de l'acquéreur en défaut, sans aucun autre avis.

Les actes de vente par-devant Edward Barnett, not. pub aux frais des acquéreurs. 21 oct—3

VENTES A L'ENCAN.

Vente par ordre des gardiens du port

PAR ROMER & CROZAT, Encanteurs

No. 112, rue de Chartres

LUNDI prochain 27 du courant, à 10 heures, il sera vendu à leur magasin d'encan par ordre et à la réquisition des gardiens du port pour le compte de qui il appartiendra.

Deux caisses de marchandises sèches assorties, marquées M et C [illegible] et 144—en dommages à bord du navire et Mary, dans son voyage de ce port.

Conditions comptant. 23 oct

PAR F. FERNANDEZ & WHITING.

Meubles à l'encan.

MARDI prochain 28 du courant, à 10 heures de la pré-midi, il sera vendu au No. 64 rue Conti entre celles Chartres et Royale, le fond d'un MAGASIN DE MEUBLES contenant une variété de meubles en acajou et en marbre, tels que chaises de [illegible], armoires, tables de nuit, &c. 24 oct—3

PAR L. E. CHARLONNET, encanteur.

Il sera vendu à l'encan samedi le 31 octobre 1846 à onze heures du matin, rue Baronne, entre Canal et Commune,

50 beaux MULETS de choix.

Conditions—comptant. 24 oct—3

Meubles, Meubles.

PAR N. VIGNIE, à l'encan

IL sera vendu mardi prochain, 27 du courant, à midi, au No. 71 rue Dauphine, entre Bienville et Conti, un mobilier consistant en armoires et armoires bois d'acajou, armoires à glace, tables de diverses grandeurs, chaises, lavabos, lamp à verres, de lampes, Chandeliers, tables avec marbre, etc. 24 oct—3

MEUBLES POUR FAMILLES.

NOUS recevons constamment, un assortiment d'une variété de SUPERBES MEUBLES en grande variété et de goûts des plus recherchés, venant des premiers ateliers de New York. Elles seront vendues à l'encan ainsi qu'à un assortiment. Les ventes auront lieu un jour par semaine jusqu'à ce que le tout soit vendu.

BEARD, CALHOUN & Co.

7 oct—2m 8 Arcade de Banks.

Vente par le Marshal des Etats Unis.

EN FAILLITE—Dans la Cour de District des Etats-Unis, pour le district de la Louisiane—Affaire de Bodin, syndique des biens de Spencer Field, et faillite.

En vertu d'un ordre rendu par la Cour de District des Etats-Unis pour le district susdit, en date du [illegible] juin 1843, j'exposerai en vente publique, le lundi 16 novembre 1846, à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, entre celles Natchez et Gravier, tous les droits, titre et intérêts du dit faillite et de [illegible] les [illegible] suivant:

La moitié indivise d'un FILET DE TERRE situé à Carrollton, dans la paroisse de Jefferson, borné par les rues St Hillary, Josephine, Lower Line et Fourth street, et désigné par la lettre D sur un plan de Zimpel, député arpenteur général, en date du 16 janvier 1843 au bureau de W. Y. Lewis, notaire public, contenant [illegible] lots et mesurant comme suit:

200 pieds à la rue St. Hillary;
611 pieds un pouce à la rue Josephine;
361 pieds à la rue Lower Line;
680 pieds à la rue Fourth.

Conditions: COMPTANT. Les actes de vente en l'étude de Théodore Guyol, notaire public.

WM. P. WAGNER,

20 oct— Marshal des Etats Unis

Avis de Société.

LES soussignés ont formé une société sous la raison de BEARD, CALHOUN & Co. et continueront à faire les affaires d'encan pour les ventes de propriétés foncières, d'actions de banque et autres, ainsi que de marchandises. Ils agiront également comme courtiers en général et apprécieront, pour vendre ou acheter toutes descriptions de propriétés. Leur bureau est au No. 8, de l'Arcade de Banks.

J. A. BEARD,
JOHN CALHOUN,
J. M. BEARD.

1 oct—

CONFORMEMENT à un acte de la Législature, intitulé: "Acte relatif aux esclaves détenus dans aucune des geôles des Municipalités de la Nouvelle Orléans, approuvé le 10 mars 1840," et en vertu d'une résolution adoptée par le Conseil de la Municipalité No. 3, à sa séance du 28 septembre 1846, avis est par le présent donné que les personnes ci-dessous ci-après nommées et supposées être esclaves, sont maintenant détenues dans la geôle de police de la Municipalité No 3:

Suzanne, négresse âgée de 38 à 40 ans, taille de 5 pieds, 1 1/2 pouce, se disant appartenir à M. Joseph Cox, de l'Alabama, emprisonnée le 13 mars 1840.

Shaderick alias Tom, âgé de 20 ans, taille de 5 pieds, 1 1/2 pouces, se disant appartenir à M B. C. Walker, demeurant entre le Port Hudson et Clinton, Mississipi, emprisonné depuis le 20 décembre 1840.

Les propriétaires des esclaves susmentionnés sont par le présent avertis d'avoir à prouver leur propriété, payer les frais et retirer les dits esclaves dans les délais de trois mois, autrement ils seront vendus conformément à la loi précitée.

Nouvelle Orléans, le 1er Octobre 1846.

MIGUEL HERNANDEZ, Jr. 2nd lieutenant et geôlier.

2 oct—3m

CORDE D'EMBALLAGE—75 rouleaux du Missouri, à vendre par RICKER & PEARSON,

10 oct 64 Camp

A VENDRE en débarquement du navire New Hampshire, venant de Bordeaux:

50 barriques vin ordinaire,
18 demi do vin blanc haut Sauterne,
120 paniers bouteilles vides,
25 paniers guignolet, qualité supérieure,
12 fusils de chasse.

En magasin, un assortiment de vins en caisse, à très bas prix, liqueurs, anisettes et 100 m. capsules à bouteilles.

St. V. BARRETT,

16 oct 21 et 45 Vieille Levée

ARCHITECTURE, GENIE CIVIL ET ARPENTAGE.

LE soussigné, ayant transporté son bureau, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, profite de cette occasion pour offrir de nouveau au public ses services dans l'exercice de sa profession, soit comme architecte, ingénieur ou arpenteur. Il se chargera de faire des plans de maisons particulières, d'édifices publics de tout genre, dans le style grec, gothique ou dans aucune des variétés du style moderne, en combinant la solidité et le confort avec l'élégance, et y joindra les devis et estimations approximatives, d'après un terme moyen.

Le soussigné se chargera aussi des relevés et travaux nécessaires à l'établissement d'ouvrages publics, tels que chemins de fer, canaux, jetées, chaussées, levées, etc. S'étant assuré de la collaboration d'un nombre suffisant d'employés pour le seconder, le soussigné est préparé à entreprendre les travaux dans et hors de la Nouvelle Orléans, selon l'importance de l'objet en vue, et à se procurer immédiatement les ouvriers nécessaires pour l'exécution énergique des ouvrages en la plus grande importance. Relevés et plans de terrains, cartes topographiques, dessins de machines, devis de maisons de ville, ou de campagne, de magasins, et autres exécutés dans le plus bref délai; et le soussigné se chargera de surveiller les constructions. Le grand nombre de plans exécutés par le soussigné garantit au public la modicité de ses prix.

On peut s'adresser par lettre, au soussigné, dans les langues anglaise, française, espagnole ou allemande.

HENRY MOELLHAUSEN,

7 aout—3m Architecte-ingénieur.

BOIS DE CONSTRUCTION

ET BOIS DE PLANCHER EMBOUVETÉ

CONSTAMMENT en mains au moulin de

DEPOUILLY,

1 encoignure Carondelet et Vieux Bassin